

GUIDE

IDD

2015

DES IDÉES
POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
MAISON DE RETRAITE

**Guide DD 2015 :
Des idées pour
le développement durable
en maison de retraite**

Editeur
FNAQPA

Réalisé par l'agence
Primum non nocere
(tous droits réservés)



Rédaction en chef
Olivier Toma

Rédaction
Olivier Toma

Enquêtes et rédaction
Rachel Billod-Mulalic
Véronique Molières

*Secrétariat de rédaction
et recherche
iconographique*
Rachel Billod-Mulalic
Véronique Molières

*Conception maquette
et réalisation*
Alain Chevallier

FNAQPA
81 rue François Mermet
BP 9 - 69811 Tassin La
Demi-Lune Cedex
Tél: 04 72 32 30 93
Fax: 04 72 38 06 14
www.fnaqpa.fr

Crédits : ©fotolia,
schuterstock et DR

Décembre 2015

Ce guide vous est offert
par la FNAQPA, la CNSA et
l'AGIRC ARRCO



GUIDE DD 2015

DES IDÉES
POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
MAISON DE RETRAITE

Copyright :
Primum Non Nocere®
Ce support est régi par le
principe de la protection du
droit d'auteur qui est posé par
l'article L.111-1 du code de la
propriété intellectuelle (CPI)
qui dispose que « l'auteur
d'une œuvre de l'esprit jouit
sur cette œuvre, du seul fait
de sa création, d'un droit de
propriété incorporelle exclusif
et opposable à tous. Ce
droit comporte des attributs
d'ordre intellectuel et moral
ainsi que des attributs d'ordre
patrimonial »
L'ensemble de ces droits figure
dans la première partie du code
de la propriété intellectuelle qui
codifie notamment les lois du
11 mars 1957, du 3 juillet 1985,
du 1er Aout 2006, du 12 juin
2009 et du 28 octobre 2009.

Edito

« Le développement durable est un véritable outil de performance et d'efficience »

Le développement durable, la marche en avant

Comprendre la démarche

- 7 En 2011, 191 Etats dont la France signaient le Protocole de Kyoto.
- 8 Définition
- 9 De quels impacts parle-t-on ?
- 11 Des économies attendues
- 15 « Ça coûte cher ? »

Une démarche structurée

- 16 D'abord se mesurer
- 18 Une photographie de départ des maisons de retraite du programme Add'âge

Le plan d'actions

Miser sur les ressources humaines !

- 23 La richesse du secteur est notre ressource humaine
- 24 Quels sont les souhaits les plus souvent évoqués sur le terrain ?
- 24 Comprendre l'impact sociétal ?
- 25 Comment promouvoir la santé ?
- 25 La nutrition, fer de lance d'une santé préservée

Le pouvoir est dans le caddie

- 27 Une charte d'engagement aux multiples vertus
- 29 Exemple d'une charte présentant la politique d'achat éco-responsable de l'établissement
- 30 Exemple d'une charte de partenariat pour les prestataires
- 31 Le rôle capital des centrales et groupements d'achats
- 31 Des critères d'achats prioritaires

Nos poubelles débordent

- 33 Synoptique des déchets en maison de retraite
- 34 Les différentes catégories de déchets
- 39 La gestion des substances chimiques
- 40 DEMAIN...

La vie du bâtiment

- 41 Eco-conception
- 43 La construction du bâtiment
- 43 La maintenance
- 44 La rénovation

Lutter contre le changement climatique

- 45 Un impact sur la santé
- 46 Que consomment les maisons de retraite de notre panel ?
- 46 Du bilan carbone au bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES)
- 48 Des énergies en action

Conclusion

Les clés du succès. Témoignages

Notre Dame des Roches — ANJOU (38)

53 En harmonie avec la nature

Résidence Les Tournesols — ARLES (13)

55 Ne pas baisser les bras

Résidence La Croix du Gué — BOUGUENAI (44)

57 C'est possible et c'est pas compliqué !

Maison Saint-Joseph — JASSERON (01)

59 Une démarche collective et solidaire

Résidence Marie Romier — LA TALAUDIÈRE (42)

61 Creuser le sillon

Résidence Massy Vilmorin — MASSY (91)

63 Une démarche résolument centrée sur la personne

Résidence Les Jardins de Montmartre — PARIS (75)

65 Créer un projet développement durable à son image

Résidence Les Bruyères Lucien Schroeder — RENNES (35)

67 Le DD, une langue bien comprise

Résidence Marie Lagrevol — SAINT-JUST MALMONT (43)

69 La RSE dans tous ses états

L'enclos Saint Léon — SALON-DE-PROVENCE (13)

71 Un indicateur de performance

L'Argentière — VIENNE (38)

73 Se sentir pousser des ailes



Edito

« Le développement durable est un véritable outil de performance et d'efficience »

Didier SAPY,

directeur général de la FNAQPA

La Fédération Nationale Avenir et Qualité de vie des Personnes Agées (FNAQPA) est l'une des principales organisations représentatives du secteur gérontologique. Agissant sur le seul domaine des personnes âgées, elle rassemble des gestionnaires d'établissements et de services privés à but non lucratif. La FNAQPA s'est donnée pour mission de contribuer à l'évolution qualitative de l'accompagnement des personnes âgées. Fidèle à ses engagements et ses valeurs, elle développe une stratégie innovante et crée le projet Add'âge (Action développement durable au service du grand âge) : une recherche-action à visée pédagogique pour permettre aux établissements et services à domicile d'anticiper l'avenir à des fins d'amélioration de la qualité de vie et de l'accompagnement de la personne âgée. Avec cette recherche-action, la FNAQPA en tant que tête de réseau associative, a la volonté de s'inscrire dans des démarches où se conjuguent anticipation et innovation. Anticipation d'un secteur dont le contexte environnemental, aux exigences accrues, impacte les organisations, leur stratégie et leurs activités et qui laisse présager d'une nouvelle génération d'établissements et de services, d'une mutation indispensable à leur adaptation et à leur avenir. Innovation pour un secteur d'activité dont l'attractivité économique et humaine s'invente dans une société où le vieillissement devient une constituante des politiques nationales et européennes. Ces innovations annoncent un nouveau terrain du contrat social fondé sur des engagements sociétaux et éthiques en étroite alliance avec toutes les parties prenantes. Du fait que le développement durable est une démarche volontaire qui consiste à mettre en œuvre des pratiques responsables liées à la fois aux domaines économique, social et environnemental, il était peut être alors envisageable qu'elle puisse soutenir la modernisation

du secteur, lui donner du sens et contribuer à la création de nouvelles valeurs. L'ambition ainsi identifiée, la FNAQPA devait en rechercher la faisabilité. Autant d'attendus qui ont nécessité de concevoir un processus fondé sur la production de connaissances scientifiques (revue de littérature, enquête nationale), l'expérimentation à taille réelle (état des lieux, accompagnement) avec le concours de 13 établissements et de 2 services à domicile, véritables apprentis chercheurs, et la valorisation des résultats comme contribution à de nouveaux modèles de gestion et de management. A cet effet, la FNAQPA a imaginé partager son projet avec de nombreuses parties prenantes et en tout premier lieu la CNSA et les fédérations AGIRC et ARRCO, qui par leur soutien financier et opérationnel ont permis la réalisation du projet. Add'âge associe aussi dans sa démarche des chercheurs de l'économie et de la gestion (Université Lyon 1), des experts de la gérontologie (Gérontim) et du développement durable (C2DS) et des praticiens du médico-social sur une durée de 26 mois, tous animés d'une même préoccupation « *élaborer des savoirs actionnables* » pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées bénéficiaires des services. Cette recherche-action s'achève mais les enseignements tirés de ces deux ans de travail ouvrent de nombreuses perspectives. Afin de faciliter la diffusion et la reproductibilité d'une démarche responsable, la FNAQPA met à disposition du secteur de nombreux outils à vocation scientifique et pédagogique qui rendent compte des résultats et préconisations issus de ce travail. Le présent guide numérique « *DD, des idées pour le développement durable en maison de retraite* » est l'un d'entre eux. Réalisé en partenariat avec l'agence Primum Non Nocere, il donne des clés d'actions pour se lancer dans une démarche de développement durable tout en donnant la parole aux expérimentateurs sur le terrain.

**Le développement
durable,
la marche en avant**

Le développement durable, la marche en avant

Comprendre la démarche

En 2011, 191 Etats dont la France signaient le Protocole de Kyoto.

Ce protocole nous engage tous à diviser par quatre nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050, avec une première étape considérée comme incontournable en 2020 : avoir enregistré une réduction de 20 %, puis de 40 % en 2030.

Le nouveau gouvernement a entériné cet objectif et a défini les objectifs pour 2030 et 2040 dans le cadre de sa feuille de route et de la Stratégie nationale de transition énergétique vers un développement durable (SNTEDD). Le secteur du médico-social, de par ses activités et ses bâtiments, est très largement concerné par ces mesures. Il est résolument invité à mettre en œuvre des actions et à développer des outils de mesure évaluant les résultats des démarches entreprises dans le domaine du développement durable. Au-delà de l'aspect réglementaire, notre secteur a une vocation d'exemplarité, de pédagogie et d'accompagnement du grand âge. L'engagement dans un programme relatif au développement durable fait partie de l'ADN de notre secteur et de ses acteurs. Le monde en transition est une chance pour tous ceux qui l'auront appréhendé avec bienveillance pour s'y engager tant sur le plan personnel que professionnel.

L'aventure Add'âge pilotée par la FNAQPA est une boîte à outils et

une photographie d'un secteur en mouvement. C'est « l'album de famille » des équipes engagées à réduire durablement les impacts générés par les activités de leur organisation tout en améliorant la qualité de vie des personnes âgées. Ce programme conçu sur mesure a permis d'évaluer les situations initiales des participants, puis de bâtir avec eux un plan d'actions, individuel et collectif, permettant d'atteindre les grands objectifs du Grenelle 2.

Cette marche en avant est lancée, allons-y ensemble et nombreux !

Définition

Un contexte réglementaire déjà existant

Pour atteindre ces objectifs, la France s'est dotée d'une réglementation foisonnante et contraignante, notamment :

- ¶ le Grenelle 2 : 257 décrets
- ¶ le Plan national santé environnement (PNSE)
- ¶ la Stratégie nationale de transition énergétique vers un développement durable (SNTEDD) 2014/2020
- ¶ la réglementation sur la transition énergétique (RT 2012)

DD et RSE, c'est quoi ?

Le développement durable est un projet de société, conceptualisé dès 1987 par le rapport de Mme Gro Harlem Brundtland, Premier ministre norvégien : le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

En 1992, le Sommet de la Terre à Rio, tenu sous l'égide des Nations unies, officialise la notion de développement durable et celle des trois piliers (économie/écologie/social). L'organisation mondiale appelle à un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

La Responsabilité sociale et /ou sociétale des entreprises (RSE) est la traduction concrète dans une organisation de ce concept, déclinée en plan d'actions. C'est donc une démarche volontaire en concertation avec les parties prenantes.

Notre vision du développement durable dans notre secteur, c'est d'assurer aujourd'hui un accompagnement optimal, tout en préservant la santé des générations futures.

En d'autres termes, c'est analyser nos décisions et nos choix au travers des impacts qu'ils génèrent à plus ou moins long terme. C'est aussi, et surtout, ajouter du bon sens à nos décisions tout en améliorant le bien-être au travail de nos salariés et la qualité de vie des personnes habitant nos établissements.



De quels impacts parle-t-on ?

Nos activités, nos décisions quotidiennes génèrent de nombreux impacts.

Nous avons pour habitude de les classer en trois familles : les impacts écologiques, les impacts économiques et les impacts sociaux et sociétaux.

Il s'avère que dans une organisation - une entreprise, une administration, une famille, une classe d'école, etc. - ces trois impacts sont systématiques. Il s'agit de prendre conscience des interactions entre les individus et les organisations. Dans un monde où la population a été multipliée par sept en deux siècles, il n'est plus possible d'agir sans se soucier des ressources que nous consommons, des déchets que nous générons, des maladies ou troubles que nous participons à créer. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire d'identifier ces différents impacts tout au long de l'année, pour tenter tous ensemble d'en diminuer la portée.

Les impacts écologiques

Ils sont de plus en plus connus du grand public et des organisations, mais les actions ne sont que rarement effectives pour des raisons principalement liées aux coûts des actions. Ce sont les diverses pollutions solides, liquides et volatiles qui représentent un véritable danger pour la planète et ses occupants. Ces impacts modifient notre atmosphère et génèrent changements climatiques et modifications profondes des éco-systèmes.

Les impacts sociaux et sociétaux

Un établissement est un acteur majeur de son territoire. A la fois employeur, acheteur, producteur de déchets, consommateur, il a un impact sur ses parties prenantes et la dynamique du territoire (sensibilisation de son personnel et de leurs familles, valorisation des filières courtes et artisanales, projet avec les associations locales, etc.) L'impact social permet aussi une réflexion sur la vie et le travail en bonne santé, cela signifie qu'il faut également être attentif aux impacts sanitaires très nombreux, qui impactent la santé humaine et animale. Ils sont liés à l'exposition aux produits chimiques, à la

qualité de l'eau, de l'air intérieur et extérieur, à notre alimentation, au changement climatique, etc.

Ils mettent la biodiversité de notre environnement en danger et à moyen terme, notre économie en péril.

Les impacts économiques

Ils sont liés aux dépenses actuelles et à venir pour gérer le quotidien de sept milliards d'êtres humains et leur devenir. Toutes les erreurs du passé génèrent des coûts associés que les précédentes générations ont impulsés et que nous ne pouvons laisser à nos enfants. En clair, nous empruntons dès aujourd'hui les moyens futurs de nos enfants pour nous soigner. Cette posture connaît des limites qui sont certainement déjà atteintes.

Les impacts économiques sont identifiés, ou non, au moment de la décision d'achat. Acheter, c'est anticiper ! Il s'agira de connaître et mesurer les impacts de ces achats pour éviter de les subir et d'en financer les effets collatéraux plus tard.

Notre avenir dépendra de notre capacité à identifier nos impacts et en toute connaissance de cause à agir en conscience, maintenant.



Le développement durable est un investissement

Le développement durable est un gage de maîtrise des dépenses et d'amélioration continue. Il s'agit d'un investissement, et il est donc normal d'en attendre une rentabilité. Les sommes engagées doivent permettre de faire des économies tout en réduisant les impacts générés. Le pilier économique est un des éléments fondateurs du développement durable.

La difficulté réside dans notre capacité collective à générer des économies sur le moyen et long terme, et non uniquement sur le court terme.

Le développement durable permet de réduire sur le long terme les impacts écologiques, sanitaires, et financiers d'une organisation.

Le développement durable décliné dans notre domaine, c'est l'application du précepte « d'abord ne pas nuire » du serment d'Hippocrate.

La gestion des risques dont le secteur a su s'emparer depuis plusieurs années intègre ainsi logiquement le développement durable comme l'un des facteurs de risque majeur, tant sur le plan écologique qu'économique.

Une des particularités du secteur médico-social, réside dans l'allongement de la vie des Français et dans les dépenses de soins pour une population âgée et en perte d'autonomie. L'optimisation des dépenses par une démarche de « Responsabilité sociale des entreprises » (RSE) devient un gage d'efficience.



Des économies attendues

La réduction des impacts financiers grâce à la RSE est difficile à mesurer, mais voici les domaines dans lesquels on peut parler « d'économies attendues » :

- ¶ la perte d'autonomie
- ¶ l'utilisation des médicaments
- ¶ les achats de produits ;
- ¶ les achats de services ;
- ¶ la qualité de l'air intérieur et le risque chimique ;
- ¶ les déchets ;
- ¶ l'éco-conception des bâtiments ;
- ¶ l'énergie ;
- ¶ la restauration ;
- ¶ le personnel ;
- ¶ les taxes et la fiscalité écologique - bilan carbone.

Le développement durable décliné dans notre domaine, c'est l'application du précepte « d'abord ne pas nuire » du serment d'Hippocrate.

Les achats de produits

La politique d'achat responsable est émergente en France. La plupart des centrales du secteur sont des centrales de « référencement » et non des centrales « d'achat ».

De manière à rendre les critères de choix plus lisibles pour les acheteurs, il serait souhaitable que des critères éco-responsables, comme ceux adoptés par la CAHPP et certifiés par l'AFNOR, se généralisent. La mise en œuvre d'une cartographie des achats pour parfaitement définir « qui achète quoi et à qui », doit ensuite permettre l'application d'une politique d'achat responsable qui intègre des critères de choix très précis et partagés par l'ensemble de l'institution.

L'achat est une des premières causes de dépenses non maîtrisées car il n'est que très rarement réalisé en coût global.

Le coût global doit systématiquement intégrer les frais annexes, souvent oubliés lors de la négociation. Citons pour exemple, le coût de l'énergie associée, celui des dispositifs de protection individuels, le coût du traitement des déchets en fin de vie du produit, le coût du traitement de l'emballage, le coût du transport, etc.

La réduction directe possible des dépenses sur l'ensemble des achats est de l'ordre de 5 %.

Les réductions indirectes ne sont pas évaluées en France à ce jour, mais elles peuvent également être considérables (par exemple celles du poids des emballages des solutions hydro-alcooliques, de la consommation des auto-laveurs, de la composition et poids des couches jetables, de la suppression de produits d'entretien avec les procédés vapeur ou à électrolyse).

Un aspect extrêmement difficile à chiffrer mais très important en termes de gestion des risques, et donc en termes de coûts, est la sélection de produits sains et non nocifs pour la santé humaine. Cela s'organise au moment des référencements et du choix des produits. En ce qui concerne les achats de médicaments et de dispositifs médicaux, leurs négociations groupées sont nécessaires et l'application de critères développement durable permet de réaliser des économies. Le gaspillage médicamenteux est une réalité, qu'il est nécessaire d'endiguer pour générer d'importantes économies.

Bien acheter, c'est acheter au plus près de ses besoins en garantissant la qualité des produits. Sachant que la personne âgée est le premier financeur de son accompagnement, cette réflexion permet d'augmenter la qualité de la prestation sans impacter le prix de journée.

Les achats de service

Les prestataires de services en charge de la restauration, du traitement du linge et de la maintenance du bâtiment représentent des charges importantes pour les structures. La qualité de leurs prestations impacte fortement la qualité de vie des personnes âgées mais aussi le bien-être au travail des salariés. Une démarche de développement durable doit donc se faire dans un dialogue constant et exigeant avec ces parties prenantes.

Plus ces prestataires seront sensibilisés et accompagnés pour réduire leurs impacts, plus les acteurs gagneront en satisfaction de leurs parties prenantes tout en réalisant des économies.

Nous avons constaté la baisse de 30 % des consommations d'eau sur des usines de traitement de linge et depuis, toute la filière s'est engagée dans la même démarche.

En termes de restauration collective, le gaspillage alimentaire représente plus de 10 % des repas du secteur, une action dans ce sens réduit considérablement le gâchis et les dépenses.

En ce qui concerne la maintenance préventive des bâtiments, la pose de sous-compteurs permet de maîtriser et de réduire les consommations.

L'engagement des sous-traitants, par contrat, sur ces objectifs permet également de répercuter ces diminutions d'impact sur toute la chaîne.

La réduction directe possible des dépenses sur l'ensemble des achats est de l'ordre de 5 %.

La qualité de l'air intérieur et les risques chimiques

La qualité de l'air intérieur est souvent reconnue insatisfaisante dans certaines pièces à risques de nos établissements médico-sociaux (le salon de coiffure et le lieu de stockage des produits d'entretien par exemple). En effet, la plupart des structures sont sous-ventilées et les nouvelles constructions sont confinées pour réduire les consommations énergétiques. Le véritable défi des années à venir est d'associer réduction des consommations énergétiques et qualité de l'air intérieur. Les technologies aujourd'hui permettent de répondre à ce défi, pour autant que les acteurs soient conscients des enjeux sanitaires et surtout économiques.

La prévention des risques chimiques est pour nos personnels un enjeu majeur de santé publique et source de nombreuses économies. L'utilisation massive de produits chimiques génère des impacts écologiques tant sur la qualité de l'air intérieur que sur les effluents liquides (qui seront taxés à très court terme) et génère de très nombreux déchets dangereux. L'usage de produits moins nocifs

permet de réduire également les risques en termes d'incendie. Les contrats d'assurances peuvent également être revus dans cet esprit. Les mesures fréquentes de débit d'air des systèmes de ventilation et de climatisation permettent de réduire les consommations énergétiques (10 %) et d'améliorer la qualité de l'air intérieur.

Les déchets

Les déchets et le gaspillage sont des notions qui parlent beaucoup aux personnes âgées et aux salariés. Mettre en place des petites actions sur les déchets au début de la démarche (ex : collecte des piles) permet de la rendre visible et de fédérer de nombreuses parties prenantes.

Le secteur génère plus de 45 déchets différents. Il y a dix ans, seuls deux étaient traités, les déchets assimilés aux ordures ménagères (DAOM) et les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI).

Aujourd'hui, ce sont 15 déchets en moyenne qui sont traités, et les structures les plus engagées en traitent jusqu'à 25.

Cette collecte sélective permet d'identifier sa propre production de déchets pour en connaître la nature exacte. Elle permet de bâtir un plan de réduction et de revalorisation qui génère des économies pour la structure elle-même et pour la collectivité. Cela permet de réduire considérablement la quantité de déchets de contenants qui doivent suivre une filière spécifique et coûteuse. C'est aussi la possibilité de réduire la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Les économies relatives aux déchets sont directes et indirectes. Les économies directes, résident dans les plans de collecte sélective, de réduction à la source et de revalorisation de certains déchets (fermentescibles, métaux, papiers), et de suivi du gaspillage. La formation continue des équipes est également un gage de réussite dans le temps.

Les économies peuvent représenter 10 % du budget annuel du traitement des déchets.

Les économies indirectes sont représentées notamment par la réduction du gaspillage que ces études induisent, les diminutions de taxes, la réduction des transports et des impacts CO2 qui seront taxés, puisque la taxe carbone votée en août 2015 prévoit de taxer 56 euros la tonne dès 2020.

L'éco-conception des bâtiments et leur exploitation

Nos bâtiments sont « énergivores ». Réduire ses consommations d'énergie génère des économies financières importantes mais aussi des économies en termes de santé des occupants, de maintenance et d'exploitation des bâtiments.

La réduction des consommations énergétiques et l'amélioration de la qualité de l'air permettent de réduire les dépenses, les risques et l'absentéisme.

Aujourd'hui en moyenne ce sont 15 déchets qui sont traités et les structures les plus engagées en traitent jusqu'à 25.

Investir dans une éco-conception a un coût qui est très vite rentabilisé. La difficulté réside dans le financement des études et le surcoût de départ.

L'éco-conception permet de diminuer le turn-over et le taux d'absentéisme et d'améliorer la santé des occupants.

L'énergie

Les investissements dans les diagnostics énergétiques sont incontournables pour bâtir un plan de réduction des consommations.

Ces outils d'analyse permettent de planifier les investissements et d'en calculer la rentabilité.

La France s'est engagée dans le Protocole de Kyoto à réduire de 20 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020. Cela nécessite un plan de réduction de consommation des énergies fossiles.

Les économies à générer sont très importantes, de l'ordre de 5 à 30 % en fonction des investissements et de la sensibilisation des occupants. Maîtriser l'énergie, c'est aussi maîtriser la température dans les bâtiments et donc le confort thermique auquel les résidents sont particulièrement sensibles.

La restauration

Le gaspillage alimentaire en France est très important. Ce fléau est plus difficile encore à résoudre dans des institutions qui fonctionnent 24/24, mais les économies sont également très importantes à générer au niveau du pays ou d'une région. L'agence Primum non nocere évalue à près de 10 % le gaspillage en établissement il est donc essentiel de comprendre l'origine de ce gaspillage pour pouvoir établir un plan de réduction et de revalorisation des biodéchets. Les économies générées par la diminution du gaspillage alimentaire peuvent permettre d'acheter des produits de meilleure qualité (frais et locaux), d'investir dans du matériel (four cuisson basse température, plateaux mobiles pour service à l'assiette, table de tri, etc.) et ainsi d'améliorer la qualité des repas. Une restauration de qualité alliée à une adaptation des besoins nutritionnels de chacun permet de limiter la dénutrition et l'achat de compléments alimentaires en gardant la notion de plaisir.

La pose de sous-compteurs permet également de connaître les consommations d'eau, de gaz et d'électricité de la cuisine pour les suivre et les réduire. Les économies possibles sont ici de l'ordre de 8 %.

Le personnel

Le taux d'absentéisme du secteur est de l'ordre de 10 %, et génère de nombreux surcoûts liés à l'intérim, à la non qualité générée et à l'organisation à adapter en permanence.

Il existe de nombreux outils pour évaluer le bien-être au travail comme par exemple l'IBEAT (Indicateurs Bien-Etre au Travail) proposé par les inspections du travail ou le B2ST® créé par Primum Non Nocere. Organiser un baromètre sur le bien-être et la santé au travail permet de bâtir des plans d'actions ciblés.

Diminuer les accidents du travail, les troubles musculo-squelettiques (TMS), le turn-over et l'absentéisme représentent un enjeu financier important qu'il est difficile de chiffrer à ce jour, mais qu'il est nécessaire d'appréhender pour la suite.

Bilan carbone, les taxes et la fiscalité écologique

La fiscalité écologique de la France est l'une des plus basses d'Europe, il n'est pas insensé de penser qu'elle va augmenter rapidement.

Le coût de l'énergie a été multiplié par quatre en dix ans, et la tendance sera la même sur la décennie à venir. Le prix du kwh variera en fonction de la consommation. Les établissements « énergivores » seront sanctionnés deux fois.

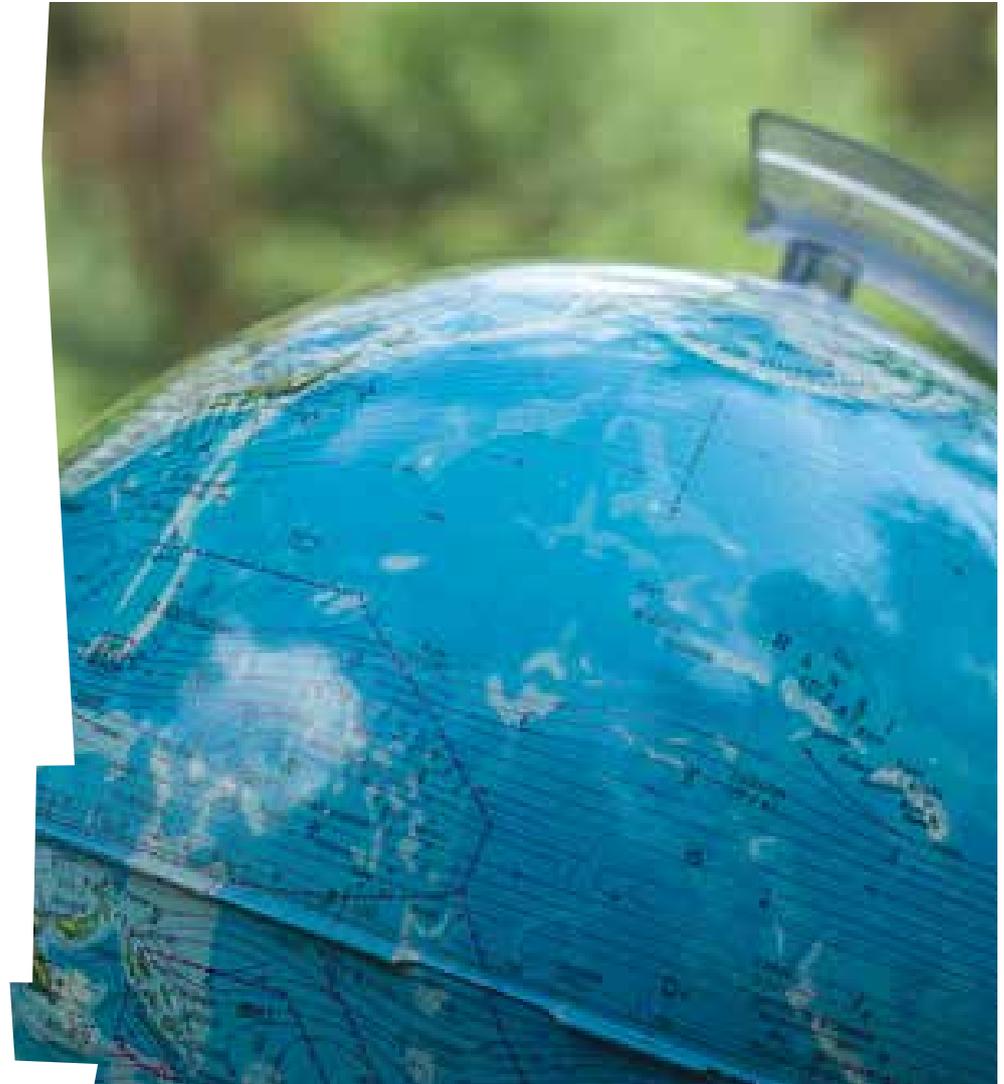
La taxe carbone sera mise en œuvre avant 2020. Le seul moyen de la réduire est de mettre en œuvre un plan d'actions qui sera mesuré chaque année. Ceux qui n'auront pas engagé et atteint une réduction de 20 % de leurs émissions de gaz à effet de serre seront taxés. Le coût sera considérable pour la profession.

Il ne reste plus que quatre ans pour atteindre ces résultats, chaque année qui passe demande à faire un plus gros effort l'année suivante. Avant d'être contraints, engagez-vous volontairement !

Les assurances

Dans notre secteur, la gestion des risques et des dangers est couverte par des assurances multirisques, responsabilité civile, décennales, etc.

La mise en œuvre d'une démarche de responsabilité sociétale des organisations permet de réduire ces risques. Les assureurs prennent la mesure de ces enjeux car les coûts commencent à prendre la réduction des risques en considération. Cette tendance mondiale tend à se développer. Des économies substantielles pourront être engagées.



« Ça coûte cher ? »

Que veut dire « ça coûte cher ? » quand on sait que des ampoules, certes plus chères, permettent d'optimiser le temps de travail des agents d'entretien, de réduire les factures énergétiques, de réduire les déchets, les transports, les émissions de gaz à effet de serre et de tripler la durée de vie du produit ?

Que veut dire « ça coûte cher ? » quand on achète un procédé vapeur ou à électrolyse qui divise par deux la quantité de produits chimiques, leur coût, leur transport, l'élimination des effluents liquides associés, la revalorisation de leur contenant ?

Que veut dire « ça coûte cher ? » pour des produits locaux en agriculture raisonnée et bien cuisinés, qui permettent d'apporter plus de goût, génèrent moins de déchets, moins de transport, demandent moins de pesticides et permettent de lutter contre la dénutrition ?

Et quand véritablement, « ça coûte cher », il y a toujours une solution en mutualisant les achats sur son bassin ou avec des centrales d'achats engagées. De nombreux établissements ont démontré que c'est possible !

Une démarche de développement durable permet d'avoir une approche en coût global qui prend en compte l'ensemble de la vie du produit, de sa conception à son élimination.

Et notre rôle là dedans, une pure utopie ?

Notre rôle est capital. Nous donnons l'exemple à nos salariés, nos résidents, leurs familles. Notre secteur a un rôle de pédagogie et d'exemplarité dont nous ne pouvons plus nous exonérer.

Nos décisions influent sur celles de nos parties prenantes. Quand nous œuvrons à la réduction des impacts, nous œuvrons à changer le monde par des petits pas accomplis tous les jours.

Alors oui, changeons d'attitudes pour ne pas changer de climat. Agir en 2016 sur ces sujets est une chance. Le monde est en mutation, il deviendra ce que nous aurons décidé qu'il devienne pour nos enfants et les leurs.

Sortons du « c'est pas possible ! », car nous savons tous qu'avec du temps et de la détermination ce qui paraît impossible un jour,

devient évident le lendemain. Alors rêvons le monde et disons-nous tous ensemble : « Pourquoi pas » ?

« Essayons » pour un futur plus noble.

Agir en 2016 sur ces sujets est une chance. Le monde est en mutation, il deviendra ce que nous aurons décidé qu'il devienne pour nos enfants et les leurs.

Sortons du « c'est pas possible ! », car nous savons tous qu'avec du temps et de la détermination ce qui paraît impossible un jour, devient évident le lendemain.

Alors rêvons le monde et disons nous tous ensemble : « Pourquoi pas » ? « Essayons » pour un futur plus noble.

Alors oui, changeons d'attitude pour ne pas changer de climat.

Le développement durable, la marche en avant

Une démarche structurée

Mettre en place une démarche de développement durable implique une méthodologie pour prendre en compte l'ensemble de ces aspects dans la durée. Voici quelques étapes clés pour partir sur de bonnes bases.

D'abord se mesurer

S'évaluer

Pour se lancer dans une démarche de développement durable, il est essentiel de savoir d'où l'on part.

Tous les établissements font déjà des actions relevant du développement durable mais sans forcément le savoir et donc le valoriser. S'autoévaluer permet de faire le point sur l'existant afin de faire émerger les axes de travail prioritaires en fonction des objectifs de l'établissement. C'est également l'occasion pour les professionnels de s'interroger sur le fonctionnement et les pratiques existantes.

Dans le cadre de la recherche-action Add'âge, les participants ont utilisé l'outil d'autoévaluation en ligne IDD® (Indicateur en développement durable) créé par le C2DS.

Cet outil est reconnu par la Haute autorité en santé pour répondre aux exigences de développement durable (démarche obligatoire de certification dans le secteur sanitaire). L'IDD® rassemble 250 questions réparties dans une dizaine de parties qui traduisent les

engagements ou la volonté d'engagement de l'établissement à préserver les ressources d'aujourd'hui pour les générations futures et cela dans une logique d'équité. Il s'appuie sur des critères qui caractérisent une démarche de développement durable déclinée pour les secteurs de la santé et du médico-social.

Pas de bon ou mauvais élève, seule la dynamique d'amélioration est signifiante et désormais mesurable.

L'objectif de l'IDD® est également managérial. Il permet de construire un tableau de bord d'indicateurs pour évaluer et encourager les progrès de l'établissement.

Cette autoévaluation peut être remplie annuellement afin de constater les progrès de la démarche.

Se benchmarker

Il est parfois difficile de savoir où l'on se situe par rapport aux autres établissements du territoire.

Mettre en place des critères d'évaluation DD dans les outils existants (évaluations internes et externes) permettrait de pallier ce problème. Les participants Add'âge ont pu comparer leurs résultats grâce à l'observatoire agrégé IDD®

A la fin de la saisie des données, l'établissement a accès immédiatement à une fiche synthèse établie à partir de ses propres données.

Le C2DS édite un observatoire national depuis 2011 qui permet à chaque établissement de visualiser sa place par rapport à une moyenne nationale. Savoir se situer peut permettre de faciliter le dialogue avec ses parties prenantes et de prioriser certaines actions.

Ecrire sa politique RSE

Cette écriture invite l'organisation à se poser pour réfléchir. L'exercice a le mérite de faire partager ses grands objectifs avec l'ensemble de ses collaborateurs, ses fournisseurs et apporter ainsi aux résidents et à leurs familles un gage de responsabilité partagée. Cette politique retranscrit la volonté, la vision et les objectifs précis de votre engagement.

Une fois gravée dans le marbre, tel le principe de précaution dans la Constitution française, ce plan doit être évalué chaque année. L'idéal est de se fixer un rendez-vous régulier pour évaluer la démarche, mesurer ses impacts et rectifier les objectifs de l'année à venir. Ce plan d'actions débouche sur des indicateurs. Sans indicateurs précis, il n'y a pas de démarche. Ils sont un gage de réussite, de mesure et d'encouragement de l'action. Le plan d'actions doit intégrer des objectifs atteignables. La politique des « petits pas » est un gage de réussite et de motivation pour les acteurs.

Cette politique révisée annuellement permet de mettre en œuvre un plan d'actions structuré sur l'ensemble des thématiques de la RSE. L'évaluation externe sous forme d'audit par un tiers peut être nécessaire pour ajuster la démarche. Réalisée par des experts, elle permet de faire mesurer les écarts entre sa propre vision du sujet et la réglementation actuelle et à venir. Elle donne également une caution aux indicateurs qui de ce fait ne sont plus uniquement déclaratifs.

Se former

Ensuite, la formation est un gage de réussite de ces démarches. Comprendre les enjeux et transmettre le goût pour cette culture éthique - ne faisant hélas que rarement partie des formations initiales - la formation continue devient un axe stratégique majeur. Se former, former ses collaborateurs aux enjeux de la RSE et surtout assurer des formations techniques sur l'ensemble des thématiques composant la RSE est une clef. La réalisation d'un plan de formation

annuel en lien avec la politique RSE est nécessaire pour un partage de cette culture en interne puis en externe. Des outils d'aide peuvent permettre de mieux structurer la démarche. Les normes ISO 14001, 26000, 50001, le règlement européen EMAS, sont des mécanismes précieux. Ils permettent d'organiser les actions et d'en garantir la traçabilité.

Créer un comité DD

La création d'un comité DD animé par un référent, bras droit de la direction en termes de RSE est un gage de réussite et de partage. La démarche est considérée comme un véritable levier social si les collaborateurs y sont associés très en amont. Les résidents peuvent participer à ce comité pour contribuer à la démarche et faire de la RSE un des garants de la qualité de vie en institution.



Une photographie de départ des maisons de retraite du programme Add'âge

Grâce à la réalisation d'un état des lieux initial (autodiagnostic et diagnostic externe), les établissements participants au projet Add'âge se sont rendus compte de ce qu'ils faisaient déjà et des axes d'amélioration possibles.

Le diagnostic externe permet de reprendre l'ensemble de la réglementation du Grenelle II, de la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD) et du Plan national santé environnement (PNSE 3). Durant ces diagnostics, tous les thèmes sont affinés pour amener les acteurs à prendre conscience de toutes les actions déjà mises en œuvre - et dont ils n'ont pas forcément conscience - et à identifier toutes les actions à réaliser sur un programme de 24 mois.

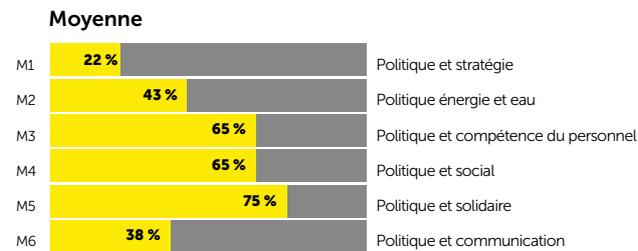
Une politique générale

La mise en place d'une gouvernance est nécessaire pour structurer la démarche. Cela passe par la création d'un comité DD (qui peut s'intégrer à des instances déjà existantes) ainsi que par la nomination d'un référent pour suivre la démarche.

Il faut ensuite écrire une politique en développement durable, la partager, la présenter afin de graver dans le socle de la structure ses propres engagements pour ensuite inviter les parties prenantes à les partager. C'est le socle de la démarche RSE.

Pourtant, aucune des maisons de retraite interrogées appartenant au panel du programme Add'âge, n'avait de stratégie spécifique sur le sujet alors même que des actions individuelles étaient déjà en place. Ces actions portaient sur des politiques diverses :

Politique et développement durable



Une politique d'achat

Elle permet d'identifier et de réduire les impacts environnementaux, sociaux, sociétaux et économiques. Pourtant, par manque de temps et de formation, une politique d'achat n'est que très rarement formalisée : les acteurs sont engagés mais ne disposent pas de critères de choix d'achats de biens ou de services.

Lors du diagnostic initial quasiment toutes les structures du panel des établissements participant au projet Add'âge travaillaient avec des centrales d'achats engagées (ou non) en termes de DD, mais il n'existe pas de politique claire ni de partenariat « engageant » avec les prestataires de produits et de services.

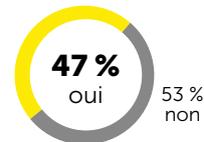
La gestion des achats

En début de projet, aucun établissement n'avait de politique d'achat définie, ni de charte de partenariat pour les fournisseurs.

Les acheteurs sont identifiés



Les FDS et FDES sont analysées et respectées



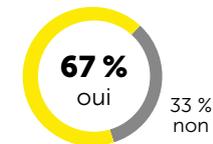
Existe-t-il une charte de partenariat fournisseurs ?



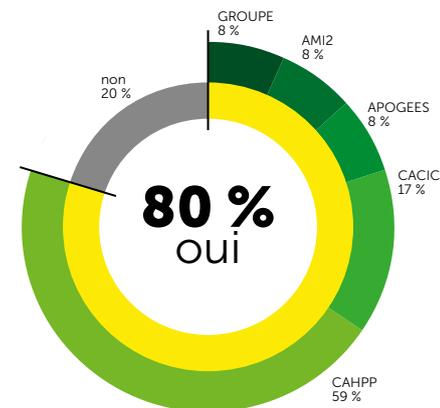
Existe-t-il une politique d'achats ?



Existe-t-il une politique de test de produit ?



Adhésion aux centrales d'achats



La gestion des déchets

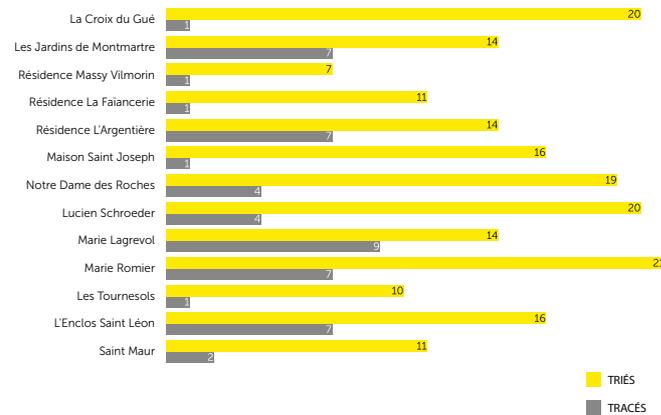
Ils sont la première source de pollution ; ils sont aussi les indicateurs du gaspillage que l'on peut réduire ; et enfin la base d'une économie circulaire qui permet en revalorisant les déchets des uns, de fournir des matières premières à d'autres. Pourtant, très peu de maisons de retraite disposent d'un plan formalisé de gestion des déchets. Les maisons de retraite participant à la démarche Add'âge ont mis en place un tri des déchets mais peinent à les tracer. Ce constat initial a permis de dégager des axes de travail privilégiés comme la création d'un registre des déchets pour peser et suivre l'ensemble des déchets produits, la réduction du gaspillage alimentaire et le retraitement des déchets fermentescibles. Cela conduit à une réflexion sur l'économie circulaire.

La gestion des déchets

L'établissement met-il en œuvre une politique de réduction des déchets ?



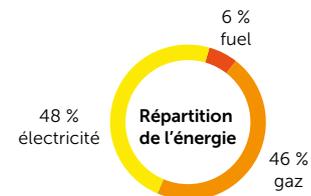
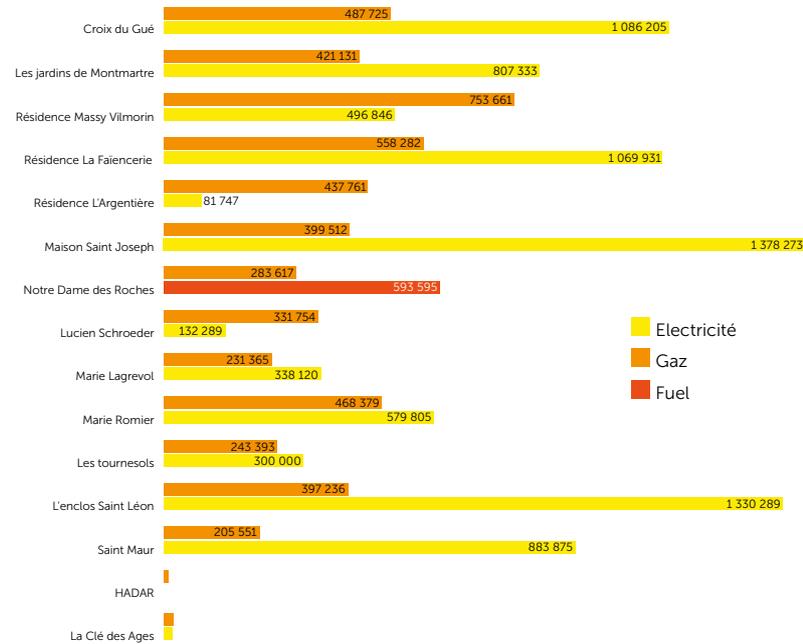
Combien de déchets sont traités ?



L'énergie

Dans ce domaine, la marge d'amélioration est importante et passe par la mise en place d'indicateurs et d'actions à mettre en œuvre. Lors du diagnostic peu d'établissements disposaient de sous compteurs leur permettant de connaître leurs consommations réelles en fonction des parties du bâtiment. Les variations importantes constatées peuvent s'expliquer par le bâti, mais aussi son utilisation. D'où l'importance de la sensibilisation de tous les acteurs.

Consommation énergétique (en kWh)



Le plan d'actions

Le plan d'actions

Miser sur les ressources humaines !

La richesse du secteur est notre ressource humaine

Pluridisciplinaire et engagée, cette ressource est la clef du bien-être de nos résidents. Il s'agira de bâtir une dynamique centrée sur leur propre bien-être. Pourtant, les données du secteur sont floues, les indicateurs rarement généralisés. Il s'agira de mesurer, le taux d'absentéisme, le *turn over*, le bien-être général. Ces mesures permettent souvent de prévenir les risques psycho-sociaux. Les démarches RSE structurées sont un véritable levier social qui redonne du sens aux métiers, implique l'ensemble des équipes dans l'organisation. C'est un projet fédérateur qui produit des effets indirects et mesurables sur l'ensemble des structures. Notre secteur a également un rôle de pédagogie et d'exemplarité en formant les équipes sur l'ensemble des thématiques de la RSE. Former régulièrement son personnel, par exemple en développement durable, c'est lui donner la possibilité d'évoluer, c'est reconnaître une compétence, et c'est surtout se donner les moyens d'animer sa propre démarche. L'animation d'un comité RSE composé de tout type de métier est la garantie d'impliquer l'ensemble des personnels dans la politique RSE de la structure. C'est la solution pour un mode de management participatif et collaboratif dont les ressources sont immenses. La promotion de la santé s'applique aussi à nos collaborateurs et les

initiatives dans le secteur ne manquent pas.

Promouvoir et protéger la santé des salariés au travail est une priorité absolue. Le Plan santé au travail et sa déclinaison régionale peut également permettre de se fixer des priorités.

En termes de gestion des risques, les nouveaux risques émergents doivent être pris en compte par anticipation, et notamment : la prévention des risques chimiques, la prévention de l'exposition aux perturbateurs endocriniens, la qualité de l'air intérieur, la prévention des troubles musculo-squelettiques, l'ergonomie des postes de travail, l'éco-conception des locaux, la réduction des nuisances sonores, la réduction de l'exposition aux champs électromagnétiques.

Toutes les actions mises en œuvre avec comme objectif d'améliorer la santé et le bien-être des collaborateurs auront des retombées positives et durables.

Quels sont les souhaits les plus souvent évoqués sur le terrain ? Comprendre l'impact sociétal ?

« Dans l'ensemble, c'est avec plaisir que je vais travailler »
 « Je suis à ma place à ce poste et dans mon emploi »
 « J'ai le moyen de réaliser un travail de qualité »
 « Je suis serein(e), pour mon avenir dans cet établissement »
 « Ma situation professionnelle me permet de concilier équitablement ma vie personnelle et ma vie professionnelle »
 « Des moyens d'évolution professionnelle existent si je le souhaite »
 « Si des activités extra-professionnelles sont proposées dans l'établissement, j'y participe »
 « Ma hiérarchie est disponible si je le souhaite »
 Tous ces constats peuvent être mesurés et suivis dans le temps, ils sont un gage de qualité.

UN TABLEAU DE BORD SUR LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL



L'impact sociétal, qu'est-ce que c'est ? En quoi est-on concerné ? Il s'agit de l'ensemble des impacts que nous générons en direction de nos parties prenantes, sur notre environnement, sur la société en général. C'est certainement dans notre secteur un des piliers majeurs de notre action.

Travailler sur la politique d'achat et demander à ses fournisseurs de réduire leur consommation énergétique avec des éléments de preuve à la clef, c'est participer à « changer le monde » ou tout au moins à le rendre plus cohérent et plus noble pour les générations à venir. Ce pilier nous permet de comprendre que la place d'une maison de retraite dans un bassin de population, c'est bien plus que des résidents et des murs.

C'est aussi et surtout développer de l'emploi local non délocalisable, c'est créer du bien-être, du lien social, entraîner des dizaines de fournisseurs et de sous-traitants qui peuvent aussi s'engager dans des démarches vertueuses qui à leur tour auront des répercussions auprès de leurs collaborateurs et clients. C'est un cercle vertueux que l'on peut alimenter sans cesse et qui donne du sens aux actions. Une dynamique qui permet même d'atteindre des résultats jusqu'alors jugés inespérés. Mutualiser des compétences, mutualiser les achats, mutualiser la production et la revalorisation des déchets sont les nouvelles clefs d'un management collaboratif et durable.

Mesurer cet impact est toujours complexe, mais des outils d'évaluation existent. La première étape est d'abord d'en prendre conscience pour ensuite, avec ses parties prenantes, tenter de réduire les impacts économiques, écologiques et sanitaires, au bénéfice de la population.

Par exemple, certaines sociétés de restauration collective avec leurs propres fournisseurs se sont engagées dans une réduction des matières grasses, du sel et du sucre dans les aliments et dans leur propre cuisine. Lorsque réduire les quantités de sels de 25 % dans l'alimentation permet de réduire les risques de développement de maladies cardiovasculaires, on prend alors conscience de « l'impact sociétal » de notre secteur qui emploie plus de 400 000 salariés et accueille 700 000 résidents.

Comment promouvoir la santé?

Les actions de promotion de la santé ont du sens aussi bien pour les résidents, souvent en perte d'autonomie que pour les salariés : tout doit donc être mis en œuvre pour préserver ce précieux capital le plus longtemps possible.

Cela nécessite stratégie et attention au quotidien.

Lutter contre les troubles musculo-squelettiques, les nuisances sonores, promouvoir la mobilité active, le sport, une nutrition adaptée fait partie des actions à mener tant pour les salariés que pour les résidents. Plus encore, des actions de dépistage (diabète, cancers cutanés, risques bucco-dentaires) ou encore de prévention comme celle des chutes, un sujet majeur permettant de réduire les risques considérablement, donc des actions d'éducation à la santé peuvent être impulsées.

De nombreuses campagnes sont en cours et déclinées dans des maisons de retraite, elles permettent de sensibiliser les professionnels qui à leur tour sont en capacité de conseiller et d'accompagner les résidents.

Prenons l'exemple de la campagne « *Etablissement non fumeur* » qui s'accompagne de 10 éco attitudes pour les structures. L'aide au sevrage tabagique est un enjeu majeur pour nos professionnels et pour la société en général. Plus nos professionnels seront accompagnés sur le sujet, plus ils seront en capacité d'accompagner d'autres personnes. Cette démarche a du sens mais mérite un plan structuré.

La nutrition, fer de lance d'une santé préservée

Un moment plaisir à tout âge, Hippocrate citait déjà il y a deux mille ans « *Que ton alimentation soit ta première médecine* ».

Le secteur de la santé et de l'accueil de personnes âgées est le plus grand restaurant de France avec un peu plus de un milliard de repas servis par an. Des professionnels de la restauration sont à la disposition des résidents tout au long de l'année pour animer ces moments de réconfort et de plaisir. L'importance des pauses repas n'est plus à prouver.



Toutefois, et les sondages qualité le démontrent souvent, les établissements se doivent de faire des efforts en termes de qualité de la restauration. Les exigences sont nombreuses et élevées et sont souvent exprimées au travers d'enquêtes nationales ou locales. Les établissements répartis sur tout le territoire assurent un maillage important pour les fournisseurs et producteurs qui trouvent dans ces établissements des clients sûrs et durables. C'est aussi le rôle « sociétal » de ces restaurants que de promouvoir les producteurs locaux.

Le gaspillage alimentaire qui concerne tous les Français, touche aussi nos structures qui peuvent jeter plus de 10 % des repas confectionnés et des centaines de tonnes de déchets fermentescibles qui pourraient devenir des matières premières pour d'autres prestataires. En effet, ces résidus transformés en compost servent d'engrais pour les producteurs. La réduction du gaspillage et des déchets devient donc une priorité nationale.

Plus les repas sont appétissants et plus l'organisation est optimale, moins les équipes produisent de déchets. Ce cercle vertueux permet de réduire les coûts de production, les impacts environnementaux, les impacts sanitaires et le coût du gaspillage lui-même.

Mieux encore, on sait que de nombreuses personnes âgées sont dénutries après un séjour hospitalier, améliorer la restauration revient à réduire la dénutrition permettant ainsi une récupération post-opératoire plus rapide et une diminution des durées de séjour et leurs coûts associés.

L'importance de cet équilibre nutritionnel l'est tout autant pour les professionnels qui consomment près de 30 % de leur alimentation sur leur lieu de travail. En soi, améliorer la nutrition des professionnels est aussi un gage de santé publique et concerne plus de 2 millions de Français dans 3000 établissements sanitaires et 10000 établissements pour séniors.

Les produits utilisés peuvent être de la meilleure qualité possible, exempts d'additifs alimentaires, de colorants, de conservateurs, pauvres en sel, en matières grasses et en sucres. Les produits utilisés peuvent être de préférence des produits bruts qui sont cuisinés sur site. L'utilisation de produits cuisinés « prêts à l'emploi » peuvent être limités.

La prise en compte de l'impact carbone des repas peut être un moyen de sensibiliser ses parties prenantes tout en diminuant ses gaz à effet de serre. Cela illustre bien que nos actes les plus anodins ont un coût pour l'environnement et que nous pouvons tous être acteurs dans nos gestes quotidiens. Le gaspillage alimentaire n'est pas une fatalité. Il est souvent généré par une organisation, un fonctionnement devenu habituel ainsi que par la qualité des produits et du service. Afin de mieux comprendre où se situe le gaspillage de l'achat à la poubelle, il est nécessaire de réaliser une campagne de pesée sur plusieurs repas afin de tester différents menus. Ces pesées peuvent détailler les déchets de préparation, les retours d'assiettes, le pain...et ainsi visualiser le poste de gaspillage principal. Ces campagnes de pesée peuvent aussi être initiées à l'échelle d'un territoire, par exemple 113 établissements sanitaires et médico-sociaux de la région Midi-Pyrénées, avec le soutien de l'ADEME et du C2DS, ont mesuré leur production de biodéchets : 200 gr de biodéchets en moyenne pour l'ensemble des établissements participants, avec des variations entre 182 et 248 gr (169 gr en moyenne pour les maisons de retraite).

Le plan d'actions

Le pouvoir est dans le caddie

La situation de départ ayant été clairement formulée, une cartographie des achats dessinée pour identifier « *qui achète quoi et à qui ?* » - permettant ainsi par la suite d'harmoniser les pratiques- les axes d'amélioration peuvent être à leur tour précisément arrêtés. Les achats sont la clef de voûte des impacts écologiques, économiques et sanitaires. Ce sont les produits et services que nous commandons qui génèrent les impacts environnementaux, les dépenses et les effets sur la santé humaine et animale. Une décision d'achat, le choix d'un produit ou d'un service doit se faire en intégrant les différents impacts. N'achetons plus les produits inutiles, les produits qui consomment trop de ressources, les produits contenant des substances toxiques ou perturbateurs endocriniens, les produits qui consomment trop d'énergie (donc qui génèrent beaucoup d'émissions de gaz à effet de serre), les produits qui génèrent des déchets, et surtout partageons l'information avec nos collègues pour réduire les impacts massivement et durablement.

Une charte d'engagement aux multiples vertus

Définir une politique d'achat responsable, c'est inscrire dans le marbre sa décision de maîtriser ses impacts. C'est partager avec ses collaborateurs et ses fournisseurs cette dynamique pour atteindre ensemble les grands objectifs que les nations se sont fixées en signant le protocole de Kyoto.

Une politique une fois écrite doit être réévaluée chaque année et s'adapter. Elle est présentée aux acheteurs, aux collaborateurs et aux parties prenantes pour que chacun se l'approprie et participe également à son évolution.

Les sous-traitants sont des acteurs majeurs du secteur. Ils nous fournissent des prestations génératrices d'impacts. Ils doivent s'engager à nous aider à maîtriser nos propres impacts en identifiant les leurs et en les réduisant.

Cette charte est une clef, elle permet à tous de parler le même langage et de faire en sorte que le développement durable ne soit pas une « chose » de plus, mais juste le sens des actions à accomplir ensemble.

Cette charte doit être présentée et signée par l'ensemble des prestataires de services. Elle fait ensuite l'objet d'un entretien annuel d'évaluation.

Elle permet :

- ¶ d'identifier tous les dysfonctionnements qui existent dans la relation avec nos prestataires
- ¶ de présenter nos objectifs à nos fournisseurs et de leur exprimer clairement quels sont nos objectifs
- ¶ de proposer des critères de choix objectifs et partagés
- ¶ de mener un entretien annuel d'évaluation avec un prestataire pour lui exprimer ce que l'on attend de sa prestation
- ¶ d'informer les centrales d'achats sur nos propres exigences afin qu'elles soient prises en compte dans les référencements et ainsi de l'optimiser
- ¶ d'élaborer des cahiers des charges identiques pour tous types de prestataires.

Appliquée à grande échelle, cette charte permet de réduire les impacts économiques écologiques et sanitaires. En clair, penser et agir « développement durable » au quotidien.



EXEMPLE D'UNE CHARTE PRESENTANT LA POLITIQUE D'ACHAT ECO-RESPONSABLE DE L'ETABLISSEMENT

Conscient du poids économique du secteur de la santé notamment dans l'achat de produits, de matériels et de services, notre établissement, dans le cadre de sa politique de développement durable, a décidé de mettre en œuvre une politique d'achat éco-responsable.

L'objectif de cette politique est de faire prendre conscience aux acheteurs de l'établissement, mais également aux fournisseurs et prestataires des enjeux économiques, sociaux et environnementaux en matière de relations commerciales.

L'établissement souhaite qu'à terme, lors de chaque achat, une réflexion sur le coût global soit entreprise afin de répondre aux besoins en approvisionnement de la structure dans le respect des enjeux précédemment évoqués.

Nos trois priorités sont :

- ¶ la réduction des consommations énergétiques ;
- ¶ la réduction des impacts environnementaux ;
- ¶ le bien-être et la santé au travail.

Nous nous engageons ainsi à :

- ¶ former les acteurs de l'établissement à l'achat éco-responsable ;
- ¶ mettre en œuvre les outils d'évaluation des achats, de produits ou de services ;
- ¶ sensibiliser nos fournisseurs et nos prestataires par la signature d'une charte de partenariat, évaluée chaque année.

Charte de partenariat des prestataires :

- ¶ « *Notre résidence s'est engagée dans une démarche de développement durable. Les fournisseurs, sous-traitants, médecins et partenaires de notre établissement s'impliquent avec lui dans cette démarche, et s'engagent à respecter nos trois objectifs prioritaires internes.* »



EXEMPLE D'UNE CHARTE DE PARTENARIAT POUR LES PRESTATAIRES

SAVOIR-ÊTRE

Pour toute intervention dans l'établissement, la direction doit être préalablement informée des dates et heures précises. Chaque intervenant signale à son arrivée sa présence à l'accueil. Toutes les prestations doivent être notifiées à la direction par un bon d'intervention décrivant les travaux effectués pour le compte de l'établissement. La qualité de l'accueil dans notre établissement est un point majeur. Chaque intervenant s'engage à saluer les résidents, les salariés et toute personne qu'il croise sur son chemin dans l'enceinte de l'établissement. Au-delà, le respect de l'intimité des résidents est pour nous tous une priorité.

RESPECTER LE PLAN DE PROTECTION SÉCURITÉ

Le plan de prévention doit être systématiquement élaboré avec l'établissement préalablement à toute intervention.

RESPECTER LES ZONES D'ACCÈS

Chaque intervenant s'engage à limiter l'accès aux seules zones de leurs interventions. Toutes les livraisons doivent être effectuées dans les zones dédiées de l'établissement entre 8h et 17h, et les délais de livraison annoncés doivent être scrupuleusement respectés. Le livreur attendra sur place qu'une personne vérifie la marchandise pour repartir avec un bon de livraison dûment complété. Toutes les portes et accès de l'établissement devront être systématiquement refermés.

LA TENUE VESTIMENTAIRE

Chaque intervenant au sein de notre résidence est vêtu d'une tenue professionnelle propre, identifiable et comportant un badge habilité par notre société.

RESPECTER LE SILENCE

Chaque intervenant s'engage à travailler en silence, à respecter le repos des résidents en s'efforçant d'être le moins bruyant possible dans ses attitudes, ses comportements ou dans le cadre de son

activité professionnelle. Il veille à ne pas perturber les salariés dans l'exercice de leur fonction.

NE PAS FUMER

Chaque intervenant s'engage à respecter la Circulaire du 8 décembre 2006 relative à la mise en oeuvre des conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les établissements de santé et aux abords directs de l'établissement.

RESPECTER LES PROTOCOLES D'HYGIÈNE

L'hygiène et la propreté doivent être les lignes directrices de chaque intervenant dans notre structure. Les protocoles en vigueur chez le sous-traitant doivent être validés.

PROTÉGER LE SECRET MÉDICAL ET LE SECRET PROFESSIONNEL

Notre résidence protège, comme l'exige la loi, le secret médical. Les intervenants extérieurs s'engagent à protéger eux aussi le secret médical. Ils s'interdisent, en particulier, de faire état à l'extérieur de la moindre information concernant les résidents, quelles que soient les circonstances dans lesquelles ils en aient eu connaissance à l'occasion de leur intervention dans notre structure. De même les intervenants sont astreints au secret professionnel en rapport avec leur intervention au sein de l'établissement.

PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

La protection de l'environnement est aujourd'hui et pour les années à venir une des préoccupations majeures de notre entreprise et il nous paraît dès à présent évident d'aborder la santé de façon préventive par notre action sur l'environnement. Chaque intervenant doit donc s'engager dans cette démarche et apporter à notre établissement chaque année un détail écrit de ses actions dans ce sens. Le prestataire de service doit respecter les protocoles environnementaux de la résidence. Lors des livraisons, les moteurs doivent être éteints. Chaque intervenant doit nous fournir les bordereaux d'élimination des déchets produits ou collectés dans le cadre de l'activité effectuée dans l'établissement.

Le rôle capital des centrales et groupements d'achats

Le baromètre des achats responsables dans notre secteur, édité par le C2DS et L'AFNOR montre la tendance, six constats ont été faits :

- ¶ une très faible mobilisation des centrales d'achats sur le sujet de la RSE. Cependant des initiatives existent puisque par exemple la CAHPP est certifiée « *achats responsables* » par l'AFNOR ;
- ¶ les critères de choix DD ne sont que très rarement appliqués ;
- ¶ les acheteurs ne sont pas formés ;
- ¶ le critère prix est déterminant sans tenir compte du coût global, le contrôle de la conformité n'est pas organisé ;
- ¶ les fournisseurs ne sont pas audités, leurs sous-traitants non plus, ils ne sont donc pas contraints à suivre un plan de progression ;
- ¶ la communication externe sur le sujet est rodée, la communication interne est inexistante.

Bien choisir sa centrale d'achats est primordial. Contractualiser avec une centrale ou un groupement d'achats, c'est sous-traiter la fonction achat « en confiance ». Il faut être certain à 100 % de la qualité des produits et obtenir la garantie de la maîtrise des impacts. Dans le cas contraire, et nous l'avons déjà constaté, des produits référencés contenant des perturbateurs endocriniens ou des allergènes peuvent créer ainsi nuisances et arrêts de travail. Par ailleurs, et pour optimiser le système, il est primordial de faire remonter les satisfactions, insatisfactions et les besoins non couverts aux centrales afin qu'elles puissent en tenir compte lors du référencement des produits.

Evaluation de ses sous-traitants

Les centrales, les groupements d'achats et les sous-traitants peuvent faire l'objet d'évaluations extrêmement précises. Vous pouvez participer à ces évaluations en instaurant un dialogue avec vos sous-traitants. Cela peut être en leur faisant remonter ce qui marche, mais aussi en remplissant une fiche d'événements indésirables pour signaler systématiquement tout dysfonctionnement sur un produit ou un service à son prestataire. Ces fiches permettent de faire des signalements aux centrales et d'avoir une traçabilité des problèmes lors des points annuels préalables aux référencements.

La CAHPP impulse en 2016 un « indice vert certifié » via audit externe pour garantir la réalité des allégations des fournisseurs. Cette démarche est volontaire dans un premier temps et devrait se généraliser dans le secteur pour apporter plus de transparence et de garanties.

Des critères d'achats prioritaires

De très nombreux critères de choix sont possibles. Plusieurs ouvrages seraient nécessaires pour présenter l'ensemble des critères à étudier en fonction des produits. Mais en voici cinq qui, s'ils sont systématiquement appliqués à l'ensemble des achats, peuvent réduire l'ensemble des impacts :

- ¶ le bilan carbone « *produit* », les ressources utilisées ;
- ¶ les déchets générés ;
- ¶ les consommations énergétiques directes et indirectes ;
- ¶ la composition exacte et exhaustive des produits (l'étiquetage complet) ;
- ¶ le coût global.

Des éco-labels et pictogrammes

La formation initiale et continue aux éco-labels est une étape importante. De nombreux éco-labels existent. Ils sont tous différents. Certains sont extrêmement sérieux (Eco Label Européen et NF environnement) et prennent en considération le contenu et le contenant, d'autres n'engagent que la parole des industriels qui les portent et méritent d'être étudiés de très près. Les centrales d'achats et de référencement sont censées référencer les produits en en tenant compte.

En conclusion, retenons que les achats doivent faire l'objet d'analyses plus globales et plus expertes..

Le process est simple : cartographier ses achats, fixer des critères de choix précis, signer des chartes de partenariat engageantes, évaluer les prestations et produits chaque année, contractualiser avec des centrales ou groupements engagés et se former aux éco-labels.

Les freins de la démarche sont le manque de formation initiale et continue et le temps à consacrer à la démarche, mais au final, les gains économiques, écologiques et sanitaires sont conséquents.

Les freins de la démarche sont le manque de formation initiale et continue et le temps à consacrer à la démarche, mais au final, les gains économiques, écologiques et sanitaires sont conséquents.



Le plan d'actions

Nos poubelles débordent

Aujourd'hui, 20 % des humains consomment près de 90 % des ressources de la planète. Si tout le monde avait les habitudes de consommation d'un Européen, il faudrait trois planètes pour répondre aux besoins de l'humanité !

L'activité des établissements médico-sociaux génère des quantités importantes de déchets. En tant que producteur de déchets, l'établissement est responsable des déchets qu'il produit (Loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux). Il organise le processus d'élimination, du tri au traitement, tout en assurant le respect des règles d'hygiène, la sécurité du résident et du personnel, en tenant compte du coût financier.

La multitude de déchets générés par un établissement de soins nécessite une organisation formalisée et des filières d'élimination répondant aux exigences législatives et réglementaires. Pour assurer la gestion des déchets, la réglementation impose la tenue d'un registre des déchets sortants, selon l'arrêté du 29 février 2012 fixant le contenu des registres mentionnés aux articles R. 541-43 et R. 541-46 du code de l'environnement.

La moyenne des déchets triés dans un établissement est de 15, alors que la moyenne de ceux tracés est de 3.

Synoptique des déchets en maison de retraite

AEROSOLS	LUNETTES
BENNES GRAVATS	PRODUITS CHIMIQUES
GOBELETS	MARC DE CAFE, THE
BAC A GRAISSE	LAMPES ET TUBES
BOUCHONS	CARTOUCHES
VETEMENTS	TEXTILES
PILES	DEEE
VERRE	FERMENTESCIBLE
HUILES	PAIN
STYLOS	PAPIER
FILM RADIO	CARTON
VERRE MEDICAL	DAOM
EFFLUENTS LIQUIDES	DASRI
PNEUS	

La moyenne des déchets triés dans un établissement est de 15, alors que la moyenne de ceux tracés est de 3

Mise en place du registre des déchets sortants

Depuis le 1^{er} juillet 2012, le registre chronologique des déchets dangereux, rendu obligatoire par un décret de 2005, est étendu à tous les déchets sortants.

L'exploitant de l'établissement producteur ou expéditeur de déchets doit par conséquent tenir à jour un registre chronologique où sont consignés tous les déchets sortants. Le registre des déchets sortants contient au moins, pour chaque flux de déchets sortants, les informations suivantes :

- ¶ la date de l'expédition du déchet
- ¶ la nature du déchet sortant (code du déchet au regard de la nomenclature définie à l'annexe II de l'article R. 541-8 du code de l'environnement)
- ¶ la quantité du déchet sortant
- ¶ le nom et l'adresse de l'installation vers laquelle le déchet est expédié
- ¶ le nom et l'adresse du ou des transporteurs qui prennent en charge le déchet, ainsi que leur numéro de récépissé mentionné à l'article R. 541-53 du code de l'environnement
- ¶ le cas échéant, le numéro du ou des bordereaux de suivi de déchets
- ¶ le cas échéant, le numéro du document prévu à l'annexe VII du règlement susvisé
- ¶ le code du traitement qui va être opéré dans l'installation vers laquelle le déchet est expédié, selon les annexes I et II de la directive susvisée
- ¶ la qualification du traitement final vis-à-vis de la hiérarchie des modes de traitement définie à l'article L. 541-1 du code de l'environnement

Les registres sont à conserver pendant au moins trois ans et à tenir en version papier ou numérique. La première étape à accomplir sur la gestion responsable des déchets est la tenue exhaustive de ce registre avant même de développer de nouvelles filières.

Ce registre permet de connaître précisément la production de déchets. Cette production est un indicateur de gaspillage, de pollution et permet de mesurer les efforts des actions entreprises. Les données collectées sont agrégées et permettent à chaque

établissement de se positionner par rapport au panel.

Dans l'avenir, les déchets seront tous revalorisés. Il est capital à ce jour de bien évaluer sa production pour être en capacité à court terme de mettre des filières en place à l'échelle régionale. C'est la solution la moins impactante, tant en termes de transport, de traitement que de coûts.

Les différentes catégories de déchets**Les DASRI**

Ce sont les déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif, dans le domaine de la médecine humaine et vétérinaire (Décret n° 97-1048 du 6 novembre 1997 relatif à l'élimination des DASRI et assimilés et des pièces anatomiques).

Les établissements ont aussi d'autres contraintes au niveau du stockage et de l'élimination des déchets (Arrêté du 14 octobre 2011 modifiant les arrêtés du 7 septembre 1999 relatifs aux modalités d'entreposage et au contrôle des filières d'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques).

Les Médicaments non utilisés (MNU)

Chaque année, plusieurs tonnes de médicaments ne sont pas utilisées, du fait de l'arrêt du traitement médical ou du dépassement de leur date de péremption. Le gisement de médicaments non utilisés des foyers français est évalué à 23 500 tonnes en 2012. Le décret n°2009-718 du 17 juin 2009 relatif à la collecte et à la destruction des médicaments à usage humain non utilisés organise et encadre la filière de collecte des MNU rapportés par les particuliers aux officines de pharmacie.

Les médicaments périmés sont repris pour une grande partie par les pharmacies travaillant avec les structures, via Cyclamed.

Les cartouches et toners

Les cartouches et toners d'impression ne doivent être ni abandonnés, ni rejetés dans le milieu naturel ou les ordures

ménagères, ni brûlés à l'air libre (Circulaire du 9 août 1978). Beaucoup de filières gratuites existent sur le marché, tels que Conibi. Certains de ces déchets représentent un danger pour la santé humaine lors de la manipulation. Des encres en poudre sont des produits irritants qui peuvent également avoir un effet sensibilisant (risque d'allergie) et sont susceptibles d'entraîner chez les opérateurs exposés aux poussières des signes divers (toux, éternuements, irritations cutanées ou oculaires, céphalées...)

L'employeur doit assurer la santé et la sécurité des travailleurs, procéder à l'évaluation des risques professionnels dans son entreprise et en dresser un inventaire, figurant sur le Document Unique. A la suite de cette évaluation, il doit mettre en œuvre une politique de prévention des risques professionnels incluant l'information et la formation des travailleurs. Le non respect de ces obligations peut entraîner la responsabilité pénale de l'employeur. Pour éviter ces manipulations de produit dangereux, des sociétés comme Xerox (fournisseur de photocopieur) par exemple, fabrique des produits « zéro déchet » avec des encres en cires pour permettre à leurs clients de réduire leur production de déchets.

Durée autorisée de stockage ou entreposage (Arrêté du 14 octobre 2011)

> de 100 kg/
semaine

72
heures

1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

< à 100 kg/semaine
et >15 kg/mois

7
jours

1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

de 5 à 15 kg/
mois

1
mois

1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				



Les lampes et tubes fluorescents

Les lampes usagées sont des déchets spéciaux : les articles 5.541-7 à R.541-11 du code de l'environnement, classe les lampes parmi les déchets dangereux (DD). Ces déchets présentent un risque particulier pour l'homme et l'environnement et doivent être traités séparément, dans les filières appropriées. Les distributeurs sont tenus par la loi de reprendre vos ampoules, sur la base de 1 pour 1. Les lampes concernées par le décret DEEE du 20 juillet 2005 sont toutes les sources lumineuses à l'exception des ampoules à incandescence classique et halogène. Les lampes à économie d'énergie à l'exception des LED, contiennent pour la plupart du mercure. Fragiles, elles ne peuvent être collectées en mélange avec d'autres déchets et nécessitent des containers spéciaux. En cas de casse, quelques recommandations :

Aérez la pièce dans laquelle s'est cassée la lampe.

Ramassez rapidement les brisures à l'aide d'un balai, surtout pas avec un aspirateur qui chaufferait et vaporiserait le mercure dans l'atmosphère. N'oubliez pas d'utiliser des gants pour ne pas vous couper. Sur moquette ou tapis, récupérez les petits morceaux de verre et les poudres à l'aide de ruban adhésif.

Mettez les brisures et poudres dans un sac poubelle fermé puis jetez le avec les ordures ménagères non recyclables (sauf indication contraire de votre commune). En effet, même si les lampes brisées sont recyclables, elles représentent un danger pour toutes les personnes amenées à les manipuler tout au long de la filière (en magasin, en centre de tri) qui risqueraient alors de se couper.

Les piles et accumulateurs

Depuis 1991, les piles sont considérées en Europe comme déchets dangereux. En France, la loi oblige les enseignes de la grande distribution à les récupérer (Décret n°99-374 du 12 mai 1999). Quelques prestataires : service gratuit Corepile et Screlec, deux éco-organismes, agréés sont chargés de mutualiser l'effort de collecte sur le territoire français. Ils remettent un bon d'enlèvement et un bordereau de suivi des déchets.

Les films argentiques

Tous les clichés radiologiques usés doivent être collectés pour être recyclés. La loi interdit de les jeter dans les circuits de traitement des ordures ménagères ou dans la nature, car leur durée de vie est supérieure à 300 ans. Quelques prestataires : service gratuit Chastanier, Rhône-Alpes argent, Valorema.

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) Les déchets d'équipements électriques et électroniques comprennent souvent des substances ou composants dangereux (accumulateurs, condensateurs, tubes cathodiques, cartes de circuits imprimés), et présentent par ailleurs un important potentiel de recyclage (plastiques, métaux ferreux et non ferreux, etc.) Il convient de ce fait de les éliminer via la filière spécialisée (Directive 2002/96/ CE du parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003 relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques, Décret n°2005-829 du 20 juillet 2005 codifié aux articles R. 543-172 à 206 du Code de l'environnement). Prestataire : service gratuit Récyclum met à disposition des containers grillagés pouvant contenir environ 2 m³ d'équipements usagés.

Les déchets assimilés aux ordures ménagères (DAOM)

Les déchets assimilés aux ordures ménagères sont les déchets non dangereux provenant des activités économiques de l'artisanat, des commerces, des bureaux et petites industries, ou d'établissements collectifs (éducatifs, socioculturels, militaires, pénitentiaires, etc.), pouvant utiliser les mêmes circuits d'élimination que les déchets non dangereux des ménages.

L'article 12 de la loi du 15 juillet 1975 prévoit la possibilité de leur prise en charge par les services communaux à condition toutefois qu'ils n'entraînent, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, ni sujétions techniques particulières ni risques pour les personnes et l'environnement. C'est aux communes de fixer l'étendue des prestations du service d'enlèvement dans le cadre des plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés, ce que précise l'article L2224-14 du Code général des collectivités territoriales. En ce qui concerne la fréquence de ramassage des déchets assimilés, elle est identique à celle des déchets des ménages.

Les biodéchets

Ce sont tous les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, tous les déchets non dangereux alimentaires ou de cuisine issus notamment des ménages, des restaurants, des traiteurs, des magasins de vente au détail, ainsi que tous les déchets comparables provenant des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires.

Les déchets issus de nos cuisines sont fermentescibles, ils se dégradent naturellement et dégagent du méthane lors de ce processus. C'est donc un déchet qui est « facile » (et obligatoire) à traiter. Pour cela il faut évaluer précisément sa production pour trouver la bonne filière.

Certains ont décidé de faire du compost, d'autres investissent dans un déshydrateur-broyeur, d'autres encore rejoignent une filière locale déjà structurée. Ces bio déchets une fois traités peuvent servir de compost en agriculture. C'est ce que l'on appelle l'économie circulaire au service de l'environnement : transformer les déchets des uns en matières premières pour les autres.

Mais d'autres encore, transporter les déchets alimentaires sur des kilomètres pour les incinérer à 800° dans des centrales forts coûteuses.

Pour leur part, les déchets fermentescibles, issus des résidus de production alimentaire et de restes de repas devront être triés d'ici à 2014, selon les articles L 541-21-1 et R.543-225 à R.543-227 du code de l'environnement, issus de la circulaire du 10 janvier 2012 relative aux modalités d'application de l'obligation de tri à la source des bio déchets par les gros producteurs et de l'arrêté du 12 juillet 2011 fixant les seuils définis.

Les déchets verts sont les feuilles mortes, les tontes de gazon, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, les déchets d'entretien de massifs et de jardins.

Une petite astuce : la tonte sans ramassage ou « mulching ». Le mulching qui signifie « paillage » en anglais, est une technique de fertilisation naturelle. Lors de la tonte, le gazon est haché en fines particules et déposé sur la pelouse. Plus besoin de trouver une filière de recyclage.

Les Huiles alimentaires usagées (HAU)

Les huiles alimentaires usées sont répertoriées par le Code de l'environnement comme des déchets non dangereux.

Toutefois, les HAU ne doivent en aucun cas être déversées ou rejetées dans les égouts ou dans les poubelles d'ordures ménagères. Elles doivent être stockées dans des fûts isolés et identifiés, placés sur rétention dans le local déchets s'il en existe un. Elles ne doivent pas être souillées ou diluées par d'autres produits.

La collecte des HAU doit être assurée par une entreprise agréée et accompagnée d'un bordereau d'enlèvement. La majorité des HAU est valorisée en bio diesel (valorisation énergétique), les HAU peuvent être également valorisées en lubrifiant ou en huile de décoffrage (valorisation matière).



Le papier, les journaux

Pour optimiser la gestion interne et la récupération du papier, le tri à la source dans les établissements est nécessaire, en particulier la séparation des déchets de bureau du reste des ordures ménagères. Ce déchet peut ensuite être valorisé dans des filières ad hoc.

Le carton

Les emballages représentent une part importante des déchets générés dans l'entreprise : carton, films plastiques, gobelets, etc. Selon l'article R 543-67 du code de l'environnement, « Les seuls modes d'élimination autorisés pour les déchets d'emballage mentionnés à l'article R. 543-66 sont la valorisation par réemploi, recyclage ou toute autre action visant à obtenir des matériaux réutilisables ou de l'énergie. »

Toutefois, cette obligation ne s'applique pas aux très petites entreprises dont le volume hebdomadaire de déchets ne dépasse pas 1100 litres.

Le verre

Ayez le bon réflexe, le verre se recycle à l'infini alors ne le jetez plus ! Pour les entreprises qui génèrent peu de déchets de verre, la solution la plus simple est d'emporter son verre avec soi et de le jeter dans une colonne à verre sur son trajet travail/domicile. Pour une quantité plus importante, prévoyez une caisse en plastique que vous disposerez dans un coin, facilement transportable, à vider dès qu'elle est pleine.

Le plastique

Le recyclage du plastique devient un enjeu de plus en plus crucial au fil du temps. Du fait des volumes impliqués à l'échelle mondiale, recycler le plastique devient un enjeu de société, mais la question concerne aussi les citoyens consommateurs qui peuvent avoir une influence sur la consommation, le gaspillage et le taux de recyclage du plastique.

Lorsqu'un établissement produit plus de 1100 litres de déchets d'emballages par semaine, il doit en assurer le recyclage ou la valorisation énergétique.

Le bois

On distingue 3 catégories de bois :

- ¶ le bois de classe A, non traité, dit aussi parfois bois « *liste verte* » ;
- ¶ le bois de classe B, faiblement traité « *liste orange* », et le bois de classe C, souillé dit « *liste rouge* ». Les deux premières catégories de bois peuvent être recyclées facilement ;
- ¶ la troisième comporte des déchets dit dangereux et doit suivre une filière de traitement spécifique. Les palettes en bois appartiennent au bois de classe A. Elles sont considérées comme des déchets d'emballage.

Selon le décret paru le 13 juillet 1994, elles ne doivent être ni jetées ni brûlées à l'air libre.

	Bio déchets	Huiles alimentaires usagées
2012	120 tonnes par an	1500 litres par an
2013	80 t/an	600 l/an
2014	40 t/an	300 l/an
2015	20 t/an	150 l/an
2016	10 t/an	60 l/an

La gestion des substances chimiques

Les effluents chimiques

L'activité des installations nécessaires au fonctionnement d'un établissement de santé engendre des rejets liquides soumis à des règles proches de celles applicables à l'industrie. Ces rejets entrent pour partie dans la liste des effluents ayant un impact sur l'environnement. Ils sont donc soumis à des valeurs limites et font également l'objet de prescriptions particulières en cas de pollution accidentelle. Ils peuvent aussi faire l'objet d'une convention spéciale de déversement avec le gestionnaire du réseau d'assainissement fixant notamment la qualité et les modalités de rejet. Aujourd'hui, certains établissements peuvent être obligés d'effectuer une déclaration d'Installation classée pour l'environnement (ICPE) du fait de la quantité de linge lavé en interne (produits lessiviels), par exemple.

Les produits chimiques

L'arrêté du 20 septembre 2002 relatif à l'exploitation des installations d'incinération ou de co-incinération stipule qu'il est interdit de procéder à l'incinération, en usine spécifique DASRI ou en installation de co-incinération, des déchets dangereux donc des déchets suivants, même provenant d'établissements de soins :

- ☛ les lots de sels d'argent, produits chimiques utilisés pour les opérations de développement, clichés radiographiques périmés, etc.
- ☛ les lots de déchets à risques chimiques et toxiques
- ☛ les lots de déchets mercuriels
- ☛ les déchets radioactifs
- ☛ les pièces anatomiques et cadavres d'animaux destinés à la crémation ou à l'inhumation.

Cartographie des produits chimiques et des effluents liquides

Les produits chimiques ont de nombreux impacts sur l'environnement et la santé animale et humaine. L'étape incontournable réside en une cartographie annuelle. C'est un inventaire des références et des lieux de stockages.

Cette photographie permet d'identifier les redondances en termes de référencement, (il n'est pas rare de trouver cinq détergents différents dans une structure). Ces redondances sont dangereuses et coûtent extrêmement cher.

Cette cartographie permet aussi d'identifier les problématiques relatives au stockage (absence de bac de rétention, flacons ouverts, absence d'étiquetage, incompatibilité de stockage, etc.).

Le plan «RSS»

Une fois cette cartographie mise à jour chaque année, il faut impulser un programme « RSS ». R pour réduction, S pour substitution et S pour suppression. Réduire les références, les produits inutiles, les points de stockage, c'est réduire les risques et les coûts. Substituer des produits chimiques qui peuvent s'avérer dangereux par des procédés alternatifs (vapeur, électrolyse, etc.) et produits éco-labélisés permet de réduire les risques et le coût. Supprimer tous les produits dangereux, perturbateurs endocriniens ou Cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques (CMR), est une démarche majeure en termes d'impacts sanitaire et environnemental mais aussi en termes de réduction des coûts. Cette démarche permet aussi d'identifier l'ensemble des effluents liquides que nous rejetons et d'évaluer la production de déchets d'emballages de ces produits, qui peuvent faire l'objet d'un traitement spécifique.

Les éco-organismes

De nombreux éco-organismes existent. Ils sont financés par des taxes et ne représentent pas de surcoût direct. Certains sont à la disposition exclusive des ménages (Cyclamed), d'autres sont à la disposition du secteur (Eco-mobilier, Récyclum, Valdelia...).

DEMAIN...

Et pourquoi ne pas créer autant de filières de collecte sélective que de déchets ? Tous les déchets peuvent être revalorisés. D'autres filières sont émergentes et des solutions innovantes seront sur le marché dans les années à venir. Bientôt, nous transformerons nos DASRI plastiques en fuel, nos « *changes jetables* » en méthane, et nos mégots de cigarettes en granulés pour fabriquer des mobiliers de jardin.

En revanche il est souvent difficile avec la seule production d'un établissement de mettre en œuvre des filières sans surcoût. C'est pourquoi il est nécessaire de créer des dynamiques de territoire pour que la collecte, le transport et la revalorisation soient rentables. Chaque filière doit faire l'objet d'une procédure pour permettre à tous les collaborateurs de comprendre les enjeux et les procédures. En conclusion, une forte sensibilisation des acteurs dans l'approche environnementale des déchets est majeure.

La réduction des déchets est un moyen de faire de très conséquentes économies, par la réduction du gaspillage, la revalorisation et la réduction des taxes d'enlèvement des ordures ménagères associées. En revanche les filières sont peu connues, les acteurs peu formés, et la logique de mutualisation des productions par territoire nécessite des porteurs de projets très engagés. Les coûts pour des maisons de retraite sont souvent dissuasifs, les solutions émergeront si les acteurs d'un même bassin de population s'associent sur le sujet.

Et pourquoi ne pas créer autant de filières de collecte sélective que de déchets ?



Le plan d'actions

La vie du bâtiment

Les étapes principales de la vie d'un bâtiment sont l'éco-conception, la construction, la maintenance et l'exploitation, la rénovation, sans oublier la fin de vie ou la reconversion.

Ces étapes sont intimement liées, plus elles ont été pensées, plus les impacts seront réduits. En revanche, les occulter, et surtout ne penser (comme c'est généralement le cas) que les étapes conception - pas forcément éco - et construction générera inéluctablement à court, moyen ou long termes des nuisances et des impacts coûteux.

Eco-conception

Eco-concevoir, c'est intégrer en amont, dès les premières réflexions programmatiques sur le futur bâtiment, puis lors de sa conception par une équipe de maîtrise d'œuvre, de nombreuses préoccupations environnementales, économiques et sociétales. Ces préoccupations ont été largement recensées, via divers normes, référentiels, démarches certifiées ou non, recommandations.

En matière environnementale, sont bien connues les fameuses 14 cibles de la démarche HQE, qui balayent les problématiques de la conception, de la construction, de la maintenance et de l'exploitation. On y retrouve la question centrale de la performance énergétique et de la production de gaz à effet de serre, qui a elle seule draine un vaste corpus de réglementations, de labels, de recommandations (DPE, RT 2012, RT 2005 pour l'existant, labels Effinergie + ou BEPOS Effinergie...)

En matière économique, la question du coût global, qui consiste à considérer tout autant les coûts de maintenance, d'exploitation, de fin de vie du bâtiment que les coûts de conception et construction, fait l'objet de la plus grande attention, même si sa mise en œuvre se heurte encore à la difficulté d'anticiper avec fiabilité les coûts de maintenance et d'exploitation. Les retours sur investissement sont toutefois bien cernés maintenant, dans de nombreux domaines,

comme l'usage d'énergies renouvelables, le traitement des déchets, la consommation d'eau potable, etc. En matière sociétale enfin, les préoccupations, qui touchent au droit à habiter (au sens de pouvoir exercer toutes ses prérogatives, jouir de tous ses droits dans son cadre de vie ou de travail, d'y être bien physiquement et moralement), à la qualité des relations que les occupants entretiendront avec la cité, à l'intégration du futur bâtiment dans la communauté humaine environnante, sont de plus en plus présentes à l'esprit des acteurs de la construction, même si leur nature plus éthique que technique rend leur mise en œuvre plus difficile à encadrer et à évaluer. Pour une maison de retraite, ces enjeux sont particulièrement cruciaux, en raison de la fragilité particulière du public accueilli. Il s'agit d'adapter le bâti, à la personne âgée, et non l'inverse. C'est connaître parfaitement les besoins de cette dernière, dans toutes les dimensions de la personne humaine, les anticiper, et faire de la technologie une alliée dans cette ambition. Eco-concevoir, c'est par exemple intégrer d'ores et déjà, dans la conception du bâtiment (nous citons pêle-mêle) : les circuits des déchets, la qualité de l'air intérieur, le bien-être hygrothermique, les énergies renouvelables, les champs électromagnétiques, l'éclairage naturel, la qualité sanitaire des matériaux, la biodiversité locale, le devenir du bâtiment, etc. La consommation énergétique est bien sûr un poste clé pour les décennies à venir. Les sources d'énergies renouvelables sont variables en fonction des régions, elles sont absolument nécessaires pour réduire l'empreinte carbone du secteur et vous exonérer de la taxe carbone future. L'ADEME, l'agence de l'eau, les Fonds FEDER proposent des financements et conseils précieux sur le sujet.



La construction du bâtiment

Inscrire la construction d'un bâtiment dans une démarche HQE par exemple nécessite généralement de se doter des services d'un AMO (Assistant à maîtrise d'ouvrage), pour porter les objectifs du maître d'ouvrage, coordonner l'action de tous les acteurs dont notamment la maîtrise d'œuvre, et s'assurer que toutes les préconisations HQE sont bien appliquées et procurent le résultat espéré.

En effet, on observe très souvent que les intentions HQE, très présentes lors de la conception, s'étiolent par la suite, et qu'obtenir leur matérialisation détaillée, leur intégration réelle dans le bâtiment, et la mesure de leur efficacité s'avère très difficile (sauf dans le cas d'une démarche certifiée qui oblige à doter le bâtiment de caractéristiques précises). Il est ainsi très difficile, paradoxalement, d'être certain que le bâtiment, une fois terminé, consomme réellement aussi peu d'énergie que prévu, ou qu'il émet aussi peu de COV qu'ambitionné. Cela vient largement de l'organisation traditionnelle des acteurs de la construction (par exemple, contrats de maîtrise d'œuvre qui ne comportent pas de garantie de résultat), de l'émiettement de ces acteurs dans une opération donnée (architectes, bureaux d'études, entreprises, fabricants), et de la multitude des paramètres concourant à l'obtention des performances attendues (par exemple, un bâtiment RT 2012 peut consommer plus que prévu, non pas parce qu'il est mal conçu ou construit, mais parce que ses occupants méconnaissent les principes clés de son utilisation et ne maîtrisent pas la technologie des organes de gestion énergétique).

La maintenance

La maintenance doit être pensée dès la conception et la construction.

Nous entrons là dans un sujet moins facilement perceptible, et plus lourd en inconnues, ainsi que nous le disions plus haut à propos du coût global. La maintenance, ainsi que l'exploitation, doivent être estimées, imaginées, décrites le plus tôt possible lors de la conception du bâtiment. Les opérations de maintenance doivent être pensées d'avance, en termes de remplacement de pièces, d'ergonomie et sécurité, de réduction des risques de pannes, d'optimisation des coûts d'entretien, etc. La vérification au fil du temps des performances du bâtiment, pour détecter leur affaiblissement, doit être un souci constant. Il faut passer de la maintenance traditionnelle (réparation lorsqu'une défaillance survient) à une maintenance totalement corrélée au maintien voire à l'amélioration des performances, au respect des objectifs initiaux, y compris sociétaux.

Les dernières innovations technologiques de gestion informatisée et centralisée, à cet égard, seront d'un puissant secours, sur le plan des performances environnementales et économiques. La possibilité d'évaluer en permanence de multiples paramètres ouvre la voie à l'action raisonnée, vérifiée par l'observation des indicateurs.

Par exemple, pour s'assurer de la qualité de l'air intérieur et garantir aux résidents et aux collaborateurs un environnement sain, la réalisation de mesures de la qualité d'air intérieur sont nécessaires. Sans mesure, il n'y a pas de prise de conscience du risque, il ne peut donc y avoir ni indicateurs, ni plans d'actions. Les mesures peuvent être faites des bornes de mesures, ou en faisant appel à des auditeurs externes, experts sur le sujet.

Les sous-traitants relatifs à la maintenance du bâtiment doivent être choisis notamment en fonction de leur engagement en termes de réduction des impacts économiques, écologiques et sanitaires. La charte de partenariat proposée précédemment est particulièrement adaptée à ce cas.

La rénovation

La rénovation des bâtiments doit être faite dans les mêmes principes d'organisation que les opérations de construction neuve, avec les mêmes référentiels. Il n'y a pas de petite rénovation, de petite intervention sur un bâtiment ; la vision globale, la maîtrise de l'impact sur la performance du bâtiment dans son ensemble, doivent être constamment pris en compte. Rien n'est pire que le morcellement des interventions, que la perte progressive de la cohérence du bâtiment, que la dilution des objectifs initiaux, aboutissant à terme à un patchwork dur à vivre.

Rien n'est pire non plus que le décrochage du bâtiment par rapport aux techniques et usages du moment. Plus que de rénovation, il faut parler de souci permanent d'amélioration, avec à la clé la nécessité d'une veille technologique et d'une formation continue des personnes internes ou externes en charge du bâti.

On revient encore ici à la logique imparable du coût global : si ces coûts de rénovation, de modernisation permanente ne sont aucunement réfléchis lors de la création initiale, ne sont pas évalués dans une logique générale de retour sur investissement, la vie du bâtiment risque de n'être qu'une longue alternance de longues périodes de décrochage progressif et de douloureuses sessions de remise sur pied.

Choisir exclusivement les produits étiquetés A+



Pour les menuiseries bois et notamment les portes coupe-feu, exigez des colles sans « urée formol » qui dégage systématiquement du formaldéhyde.



Le plan d'actions

Lutter contre le changement climatique

Un impact sur la santé

Le réchauffement climatique est en œuvre, accentué par le développement de la démographie sur la planète et de nos modes de consommation. Ces changements pourraient modifier l'environnement, les déterminants de l'exposition aux risques environnementaux et infectieux, mais aussi l'état de santé de la population et ce, en fonction de mécanismes directs et indirects. Le changement climatique peut être considéré comme un modificateur de l'état des milieux et des vecteurs de pathologies, des expositions à des risques sanitaires, des comportements modifiant les expositions, de l'état de santé des populations, et des mouvements de populations.

Le changement climatique pourrait ainsi aggraver les inégalités de santé, au plan national et international. Face à cette complexité, nous pouvons retenir quatre types d'impacts principaux :

- ¶ l'augmentation en fréquence et en intensité des événements climatiques extrêmes ;
- ¶ l'émergence ou la réémergence de maladies infectieuses ;
- ¶ l'impact du CO₂ sur la santé humaine et animale ;
- ¶ des modifications progressives de l'environnement entraînant de nouvelles expositions.

Rappelons également que le dioxyde de carbone représente 77 % des émissions de gaz à effet de serre (GES). Résultat de la combustion des énergies fossiles, il est produit par les activités de transport, de l'industrie, de l'habitat (chauffage, éclairage) et de l'agriculture. L'air qui contient actuellement environ 0,04 % de CO₂, devient irrespirable et mortel au-delà de 15 minutes à 3 %. Les gaz à effet de serre génèrent des modifications climatiques qui, à leur tour entraînent :

- ¶ une augmentation des températures, y compris de celle des cours d'eau, lacs et de la surface de la mer ;
- ¶ une augmentation de l'ensoleillement estival ;
- ¶ une réduction de la durée de l'enneigement ;
- ¶ une modification des vents ;
- ¶ une acidification des océans ;
- ¶ le développement de bactéries, champignons des produits végétaux, d'où de nombreux traitements phyto-sanitaires ;
- ¶ des vagues de chaleur, sécheresses, famines ;
- ¶ des mouvements des sols ;
- ¶ des incendies de forêts ;
- ¶ un assèchement des mares et cours d'eau, et une baisse du niveau des rivières ;
- ¶ une diminution des nappes phréatiques ;
- ¶ des inondations.

Les climatologues prévoient une élévation moyenne de la température de 2°C entre 1990 et 2100 : la situation ne va pas s'arranger. Enfin, les projections démographiques pour 2050 ont été revues à la hausse, nous serons dix milliards d'êtres humains. Les coûts induits par les impacts sanitaires directs et indirects de cette augmentation des GES sont proprement colossaux et entraîneront des bouleversements politiques et sociaux et avant tout un bouleversement de notre système de santé. Réduire les impacts sanitaires des émissions de gaz à effets de serre, est un devoir de santé publique.

Que consomment les maisons de retraite de notre panel ?

Comme nous le savons nous devons réduire nos consommations d'énergies fossiles pour réduire les émissions de CO₂, de 40 % d'ici 2030.

Une dynamique incontournable si nous souhaitons réduire notre empreinte carbone et maîtriser le changement climatique qui s'est amorcé.

Les indicateurs énergétiques du secteur sont rares, mais précieux. Ils permettent de connaître la tendance et de situer son propre établissement par rapport à la moyenne du secteur.

Les climatologues prévoient une élévation moyenne de la température de 2 °C entre 1990 et 2100 : la situation ne va pas s'arranger. Enfin, les projections démographiques pour 2050 ont été revues à la hausse, nous serons dix milliards d'êtres humains.

Du bilan carbone au bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES)

Depuis le Grenelle de l'environnement, lancé en France en 2007, la législation en matière d'environnement a beaucoup évolué. Différents textes issus du Grenelle de l'environnement prévoient pour certaines entreprises et collectivités territoriales l'obligation de réaliser un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre et encouragent les autres à y procéder.

L'article 18 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dite « Grenelle 1 » dispose que « L'Etat étudiera la possibilité d'imposer aux personnes morales employant plus de 250 salariés ou agents l'obligation d'établir un bilan de leurs consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre d'ici à la fin 2013. »

Ainsi, l'article L 2229-25 du code de l'environnement introduit par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 », prévoit que les personnes morales de droit privé de plus de cinq cent personnes en métropole (250 pour l'Outre Mer) ainsi que l'Etat, les régions, les départements, les métropoles, les communautés urbaines, les communautés d'agglomération et les communes ou communautés de communes de plus de 50 000 habitants ainsi que les autres personnes morales de droit public employant plus de deux cent cinquante personnes doivent établir leur bilan d'émissions de GES et joindre à ce bilan une synthèse des actions envisagées pour réduire leurs émissions. Les personnes morales concernées ont pour obligation de réaliser ce bilan tous les trois ans et de le transmettre au préfet de région. Il doit être mis à la disposition du public sur internet pendant au moins un mois.

Le bilan d'émission de GES rendu ainsi obligatoire, ne correspond pas exactement au bilan carbone développé par l'ADEME. En effet ce dernier permet de comptabiliser les émissions directes et indirectes induites par une activité ou un territoire. Le décret n° 2011-829 du 11 juillet 2011 relatif au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au

plan climat énergie précise que le bilan des émissions de GES devra contenir :

- ¶ les émissions directes, produites par les sources, fixes et mobiles, nécessaires aux activités de la personne morale
- ¶ les émissions indirectes associées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaire aux activités de la personne morale.

Les émissions directes sont les émissions induites par la combustion d'énergies fossiles, de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.

Les émissions indirectes sont celles qui sont induites par l'achat et la production d'électricité.

Si on souhaite comparer les deux bilans, le bilan des émissions de GES reprend seulement deux des trois périmètres traités par le bilan carbone. Le bilan des émissions de GES n'aura donc pas à prendre en compte les émissions indirectes provenant de la production de matériel acheté, du transport lié aux activités mais dont les véhicules n'appartiennent pas à l'entreprise, des activités externalisées, etc.

Il devra seulement prendre en compte les émissions internes de l'entreprise et intermédiaires.

En cas d'hésitation, il est très important de mesurer l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre. En 2020, puis en 2030 la fiscalité écologique sera lourde et il faudra avoir anticipé et pouvoir produire les preuves des réductions directes et indirectes. Certes, cela représente un coût aujourd'hui, mais il sera bien supérieur dans quatre ans pour ceux qui n'auront pas anticipé.

Le bilan des émissions de GES reprend seulement deux des trois périmètres traités par le bilan carbone.

	Bilan Carbone	Bilan émissions de GES
Combustion	X	X
Fuites	X	X
Flottes de véhicules	X	X
Transports vers les clients	X	X
Salariés en mission	X	X
Salariés domicile-travail	X	X
Clients visiteurs	X	-
Décharge Déchets	X	-
Production d'électricité	X	X
Raffinage	X	X
Construction des bâtiments et des machines	X	-
Transport de fournisseurs	X	-
Fabrication des matériaux entrants	X	-
Production agricole incorporée	X	-

Changer les comportements

Il est important de sensibiliser l'ensemble des parties prenantes aux éco-gestes afin que chacun comprenne les enjeux et s'engage à son rythme. De nombreux outils existent notamment à l'ADEME. Le C2DS a également lancé la campagne twoforten® pour promouvoir 10 éco-gestes permettant à l'échelle d'un établissement de réduire son propre impact de 2 % par an entre 2010 et 2020.

Des énergies en action

Les maisons de retraite engagées dans le programme Add'âge ont pris conscience des enjeux et de l'impérieuse nécessité de réduire les factures énergétiques. Ils ont mis en place les indicateurs qu'il faudra réactualiser annuellement.

La difficulté est souvent technique. Au-delà des éco-gestes pour réduire la facture, la diminution des consommations passe par un véritable diagnostic énergétique.

Les choix techniques dépendent du diagnostic initial, de la localisation et des spécificités du bâtiment. Ces travaux seront inéluctables dans les années à venir.

Le coût de l'inaction sera plus élevé que le coût de l'action ! *

Et si nous...

- ¶ changions nos comportements ;
- ¶ militions pour que les entreprises intègrent les grands principes du développement durable ;

Les secteurs du médico-social ont une vocation de pédagogie et d'exemplarité sur ces thématiques, c'est un geste de prévention globale et continue que nous devons impulser. L'exemple du programme Add'âge montre la voie.

* Rapport, publié en 2006 par le ministère des finances britannique, sous la direction de Lord Nicholas Stern



Conclusion

CONCLUSION

Le développement durable est un projet de société, conceptualisé dès 1987 par le rapport de Mme Gro Harlem Brundtland, Premier ministre norvégien : le développement durable est « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* ».

C'est une démarche d'avenir qui a toute sa place dans les établissements pour personnes âgées car elle apporte une amélioration de la qualité de vie tout en redonnant du sens aux métiers de l'accompagnement.

Notre secteur a un rôle de pédagogie et d'exemplarité à jouer dont nous ne pouvons plus nous exonérer. Nous donnons l'exemple à nos salariés, nos résidents, leurs familles. Nos décisions influent sur celles de nos parties prenantes. La prise de conscience de l'ensemble des impacts que nous générons en direction de nos parties prenantes, sur notre environnement et sur la société en général est aujourd'hui urgente. Ces impacts sont de trois ordres : économique, écologique et sociaux. Il s'agit de les réduire avec l'implication de l'ensemble des parties prenantes.

La richesse du secteur est notre ressource humaine

Pluridisciplinaire et engagée, cette ressource est la clef du bien-être de nos résidents. Il s'agira de bâtir une dynamique centrée sur leur propre bien-être. Les démarches RSE structurées sont un véritable levier social qui redonne du sens aux métiers, implique l'ensemble des équipes dans l'organisation. C'est un projet fédérateur qui produit des effets indirects et mesurables sur l'ensemble des structures. Mener des actions de promotion de la santé pour aider les salariés à préserver leur capital santé comme celui de nos résidents est essentiel.

Il s'agira également d'intégrer la culture comme facteur de cohésion sociale. De nombreux salariés ont des passions artistiques et culturelles. Partager la culture, c'est partager ce qui nous anime, c'est en soi un des moteurs du développement durable.

Acheter responsable est primordial

Le process est simple : cartographier ses achats, fixer des critères de choix précis, signer des chartes de partenariat engageantes, évaluer les prestations et produits chaque année, contractualiser avec des centrales ou groupements engagés et se former aux éco-labels. Les achats sont le fil rouge d'une démarche globale et durable.

Gérer ses déchets

Et pourquoi ne pas créer autant de filières de collecte sélective que de déchets ? Tous les déchets peuvent être revalorisés. La réduction des déchets est un moyen de faire de très conséquentes économies, par la réduction du gaspillage, la revalorisation et la réduction des taxes d'enlèvement des ordures ménagères associées. Toutefois, la logique de mutualisation des productions par territoire nécessite des porteurs de projets très engagés.

Notre atmosphère. Depuis le Grenelle de l'environnement, la législation en matière d'environnement a beaucoup évolué et les textes du Grenelle 2 nous concernent tous et rapidement. Alors bilan carbone ou bilan des émissions de gaz à effet de serre, avez-vous fait votre choix ?

La prise de conscience de l'impérieuse nécessité de réduire les factures énergétiques est en route. Nombreux sont les indicateurs mis en place et réactualiser. Au delà des éco-gestes pour réduire la facture, la diminution des consommations passe par un véritable diagnostic énergétique et des travaux à venir...

Faire et faire savoir

Communiquer sur ses actions est un axe stratégique tant en interne qu'en externe. Communiquer, c'est partager avec les équipes et les résidents les réussites et les axes d'amélioration. Les démarches RSE doivent être connues des parties prenantes pour avoir un fort impact. Il s'agira de s'interroger sur : quelle est notre image ? Comment voulons-nous la voir évoluer ? Quelles sont nos valeurs ? Quels sont nos outils de communication ?

Une certitude : le coût de l'inaction sera plus élevé que celui de l'action !

Et si nous...changions nos comportements, tous ensemble ?

La démarche de développement durable a beau être initiée par les dirigeants d'établissement, elle nécessite la compréhension et le soutien des résidents, des familles et des salariés mais aussi de l'environnement territorial et institutionnel pour être pérenne.

Il s'agit de donner de l'intérêt à agir en instaurant une nouvelle gouvernance du secteur basée sur une vision globale et pluriannuelle. L'aventure Add'âge pilotée par la FNAQPA et soutenue par la CNSA et l'AGIRC ARRCO a permis de mieux comprendre les freins, les leviers et les différents impacts de la démarche. La connaissance qui en est ressortie a permis l'élaboration de différents outils (guide, livre, films, événement, etc.) mis à disposition du secteur pour faire connaître, donner envie d'agir et essayer la démarche.

Alors oui, changeons d'attitudes pour ne pas changer de climat. Agir en 2016 sur ces sujets est une chance.

Sortons du « c'est pas possible ! », car nous savons tous qu'avec du temps et de la détermination ce qui paraît impossible un jour, devient évident le lendemain. Alors rêvons le monde et disons-nous tous ensemble : « Pourquoi pas » ?

« Essayons » pour un futur plus noble.

Les clés du succès. Témoignages

Notre Dame des Roches

ANJOU (38)

En harmonie avec la nature

19 DÉCHETS SONT TRIÉS DONT 10 SONT TRACÉS

UNE CHARTE D'ENGAGEMENT RÉDIGÉE PAR LES RÉSIDENTS

LA RESTAURATION HOLISTIQUE, OU ADAPTER L'OFFRE AUX ENVIES

« **N**ous avons un cadre magnifique, c'est déjà du DD », nous confie Frédéric Covarel, Technicien

DD à la Résidence Notre Dame des Roches à Anjou dans l'Isère. Ce lien fort avec la nature a été un élément moteur dans le choix des axes d'actions de développement durable du centre, qui a en priorité choisi de travailler sur ses déchets. « Nous avons très vite pu remplacer deux containers de déchets ménagers contre deux de tri sélectif et nous avons actuellement dix filières de tri tracées et d'autres en perspective », ajoute-t-il. Résultats très encourageants pour l'établissement qui affiche d'ores et déjà zéro déchet fermentescible grâce à son bac à compost qui approvisionne les espaces verts de la résidence et les jardins des personnels. Au-delà, le centre veille tout particulièrement à la traçabilité et à

Karine Jovillain,
Directrice

Frédéric Covarel,
Technicien DD



la revalorisation de ses déchets et cherche à développer de nouvelles filières sur son territoire, en coopération avec les instances régionales.

La création de différents lieux à thèmes à l'extérieur, le jardin japonais : espace de recueillement ; les jardinets en hauteur composés de plantes aromatiques et à déguster : espace plaisir des sens ; l'hôtel à insectes : espace vie sauvage, reflète l'esprit d'ouverture de la maison. Selon Karine Jovillain, directrice, « ces espaces sont en voie d'acquisition, on ne veut surtout pas forcer les résidents à y aller. L'hôtel à insectes et le jardin zen sont d'ailleurs des lieux participatifs mais aussi intergénérationnels. »

DES PRESTATAIRES ENGAGÉS

Une nouvelle dynamique a été impulsée par la direction avec l'introduction d'une charte des achats élaborée par un groupe de travail. « Nous voulions réintroduire de la proximité, du lien et de l'écologie dans nos achats, tout en laissant la possibilité aux prestataires d'être acteurs. Nous souhaitons les écouter et savoir de quelle manière ils peuvent contribuer à notre politique d'achats plus responsable », souligne Karine Jovillain. Des questions majeures telles la provenance des produits et équipements, leur retraitement en fin de vie, les conditions de fabrication rentrent désormais dans le cahier des charges, et un suivi annuel sous forme d'indicateurs est en prévision. « Les prestataires commencent à savoir que nous avons des exigences nouvelles et nous espérons que cela fera bouler de neige »,

précise la directrice qui évoque un autre axe de travail prioritaire : les comportements et les interactions entre les employés de la résidence, ceux des prestataires et les résidents, parce que se présenter, saluer, connaître les personnes, c'est important au quotidien.

LA RESTAURATION HOLISTIQUE

Ce n'est pas la quantité qui augmente le plaisir de bouche, c'est le constat qui a été fait suite à un état des lieux réalisé en 2015 sur les quantités de nourriture jetées quotidiennement à la Résidence. Les équipes, en collaboration avec le prestataire de restauration, ont donc décidé d'expérimenter et d'adapter l'offre aux envies : adaptation des grammages aux personnes, manger main, soupes gourmandes, autant de manières de se pencher sur les questions du plaisir de manger, des quantités et de la façon dont on prend la nourriture et son acceptance. « Nous sensibilisons nos personnels aux manières de présenter et servir un repas pour le rendre plus appétissant », nous explique la directrice du centre qui ajoute, « et comme notre établissement est adepte des thérapies non médicamenteuses, centrées sur la personne, la bienveillance et le bien-être, j'ai proposé à notre prestataire de restauration d'introduire le concept de restauration holistique dans leurs pratiques afin de repenser notre approche, toucher leurs personnels et les nôtres. A mon sens, un repas plaisir est un repas réfléchi. » Le prestataire de restauration joue pleinement



le jeu et accède volontiers aux demandes de la direction : davantage de bio et de local, et l'introduction d'indicateurs de provenance et de résultats.

AU CŒUR DE LA VIE

Pour la directrice de l'établissement, l'aspect environnemental du développement durable, s'il fait partie intrinsèque de la démarche, ne doit pas occulter l'aspect sociétal qui est primordial, surtout en maison de retraite. « On essaie de jouer sur les deux tableaux, de faire fusionner les idées. On peut créer du social en faisant participer les résidents mais aussi en participant à la vie des proches, au sens large. » Les résidents du centre sont donc résolument au cœur de la vie locale et sont des acteurs sur lesquels on peut compter. Les activités sont élaborées en concertation avec les centres de loisirs des quatre communes avoisinantes qui incluent dans leurs programmes des projets

On peut créer du social en faisant participer les résidents mais aussi en participant à la vie des proches au sens large.

autour de la nature, du jardinage, de l'art, de la cuisine, etc. « Retrouver le goût de la pâte de coin, de la guimauve ou déguster une bonne tarte à la rhubarbe, pour les enfants, cela sort du quotidien », nous confie Frédéric Covarel. Le centre a également été force de propositions lors de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires avec l'organisation d'un atelier couture pour les élèves de CE1 et CE2.

LES RÉSIDENTS PRENNENT LES CHOSSES EN MAIN

Encore toute jeune, la charte des résidents permet d'inverser les rôles et faire bouger les choses dans le bon sens. Les résidents sont ainsi en mesure de faire connaître leurs priorités et souhaits et la charte permet d'acter des engagements signés qui sont pris au sérieux : je ferme la lumière, j'économise l'eau, je ne gaspille pas, je ne fume pas dans les locaux, etc. Au-delà, les exigences, accompagnées d'une prise de conscience collective, ne se font pas attendre. « Nous ne sommes plus dans le négatif et la critique, nous sommes dans l'action », explique Frédéric Covarel, « en tant que responsable technique, je sens la différence. »

Résidence Les Tournesols

ARLES (13)

Ne pas baisser les bras

161 LITRES D'EAU PAR RÉSIDENT ET PAR JOUR

UN QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION POUR CONNAÎTRE LES SOUHAITS DES SALARIÉS

UNE CHARTE D'ENGAGEMENT RÉDIGÉE PAR LES RÉSIDENTS

Arles détient déjà la palme, celle d'être la commune la plus étendue de France. Etre numéro un sur 36 658 communes, ce n'est déjà pas rien. Ville située en bout de département des Bouches-du-Rhône, limitrophe de celui du Gard, avec le Parc national naturel de Camargue au sud et celui des Alpilles au nord, le cadre est magnifique, mais comme le souligne Magali Carvalho, directrice, « nous sommes un peu isolés du fait de notre situation géographique, proche du département voisin, du fait que nous soyons en périphérie de Arles, et du manque d'infrastructure de la ville en général. »

Ces freins de départ n'ont pas empêché la direction et l'équipe du comité d'éthique d'y croire et de s'engager dans le programme Add'âge. Deux grands axes ont été identifiés en amont du projet : les déchets et effluents

Magali Carvalho,
directrice



liquides, axe soutenu par la région, et la responsabilité sociale et sociétale, axe cher à la direction.

PRENDRE LE PROBLÈME DANS L'AUTRE SENS

« Globalement, nous n'avons pas été en mesure de mobiliser de facto l'ensemble des personnels sur ce projet », explique Magali Carvalho, « et ce, malgré nos efforts. Ils ne se reconnaissaient pas forcément en temps que citoyen dans ces idées ». Alors, pour impulser le projet, le comité d'éthique de l'établissement a choisi d'emprunter une voie détournée et est passé par les résidents. L'animatrice a proposé des groupes de discussion qui ont abouti à la rédaction de la charte des résidents. « Nous avons cherché à savoir ce qui est important pour eux, comment ils faisaient avant, qu'est-ce qui les perturbe dans notre monde actuel,

etc. Ils ont été très réceptifs sur le sujet et nous avons donc assez vite rédigé une charte des résidents avec eux. Cette charte a été un élément déclencheur qui a donné le coup de sifflet au projet et désormais, ce sont eux qui font remonter les demandes vers les personnels. » Mais rien n'est gagné pour autant et faire changer les habitudes n'est pas chose facile. « Pour l'introduction de produits de nettoyage éco-labellisés, j'ai vite réalisé qu'il fallait, là-aussi, prendre des chemins de traverse pour y arriver. J'ai donc travaillé directement avec d'autres collègues de la fédération pour les sélectionner avant de les introduire dans la résidence. »

QU'EST-CE QUI VOUS FERAIT DU BIEN ?

La direction de l'établissement a donc logiquement mis la RSE tout en haut des priorités et a cherché à trouver des solutions collectives pour améliorer le bien-être au

travail des personnels. Un questionnaire où ils peuvent exprimer leurs souhaits leur est adressé annuellement. Il est ressorti de la dernière enquête des demandes simples mais qui peuvent faire évoluer les choses : mise en place d'une salle de repos en plus d'une salle de pause, mise à disposition de la salle kiné pour se relaxer et... une télévision grand format. La direction a tout de suite accédé aux demandes et a réaménagé la salle de repos – nouvelles peintures, décoration, gros coussins, couettes, etc. - qui est désormais accessible en alternance aux hommes et aux femmes. Le prochain projet concerne la formation des personnels sur les gestes et postures. « *Je voudrais que tout le monde puisse profiter de cette formation sur trois jours* », déclare la directrice.

LA MOTIVATION PAR LE TRI

« *La question de la gestion des déchets reste un vrai chantier* », nous confie Mme Carvalho. La résidence Les Tournesols souhaite faire du tri sélectif une action phare de son projet de développement durable, mais se heurte à des freins : le manque d'infrastructure au niveau des filières de revalorisation, le fait que bon nombre de filières soient payantes et parfois le manque d'habitude des personnels à trier. Heureusement, la mairie de Arles se montre très coopérative et, dans le cadre son plan d'action local pour inciter les habitants à s'approprier le tri sélectif, a proposé à la résidence d'avoir accès gratuitement et à titre d'exemple à quelques filières de revalorisation, comme le carton.



« *Nous ne baissons pas les bras et notre objectif est 100 % de déchets triés* », ajoute la directrice. Le gaspillage alimentaire est aussi au programme. Un travail préalable de lutte contre le gaspillage a lieu en cuisine. « *Nous avons de bons cuisiniers qui aiment faire plaisir. Ils tentent d'éviter autant que possible de produire des déchets.* » Un travail de fond a donc été mené avec eux sur la composition des menus et sur la provenance des aliments livrés par le grossiste du groupe associatif auquel est rattaché la résidence. « *Nous avons également renforcé l'aspect saisonnier dans l'élaboration de nos menus, ce qui nous permet de réduire la consommation de produits surgelés et de boîtes de conserve et de s'approvisionner localement.* » Magali Carvalho n'est pas du genre à se décourager et s'arme de patience pour



atteindre les objectifs fixés. Soucieuse de la santé de ses personnels, elle espère bientôt avoir l'accord de sa direction pour l'acquisition d'un local ventilé externe pour ses déchets dangereux, a fait une demande aux propriétaires des murs pour avoir une ventilation correcte dans les locaux d'entretien et de blanchisserie et continue à rechercher des filières de revalorisation non payantes pour l'ensemble de ses déchets.

Résidence La Croix du Gué

BOUGUENAIS (44)

C'est possible et c'est pas compliqué !

MOINS 18 % DE CONSOMMATION ÉLECTRIQUE EN DEUX ANS

UNE CHARTE DE PARTENARIAT AVEC LES PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS POUR UN ENGAGEMENT COMMUN

« **Q**uand on nous a sollicités pour nous engager dans la démarche Add'âge, j'ai répondu :

pourquoi pas ! Nous avons démarré comme ça. » Le développement durable est un travail d'équipe mais nécessite un engagement réel de la direction qui donne l'impulsion. « J'ai cette fibre », reconnaît Michel Brunet, directeur. « Dans ma vie personnelle, je pratique déjà la démarche 2for10 pour réduire mon empreinte carbone. Ce sont des éco-gestes simples que l'on intègre facilement. Au niveau d'un établissement, c'est évidemment un peu plus compliqué mais possible. »

C'est avec pragmatisme que l'équipe de la résidence La Croix du Gué à Bouguenais en Loire-Atlantique s'est engagée progressivement dans la démarche Add'âge.

Michel Brunet
Directeur

Louis Briand
Cadre technique



Toutefois, elle ne part pas de rien et avait déjà commencé à déployer des actions simples. « Depuis quelques années, nous avons déjà installé des détecteurs de présence dans les parties communes. Nous poursuivons cette réflexion sur la réduction d'énergie mais avant d'aller plus loin par

exemple en remplaçant nos ampoules par des led, ce qui est très bien, moi je veux savoir quelle sera l'économie réalisée et pour cela il faut mesurer notre consommation actuelle. » La résidence suit précisément ses compteurs d'énergie et donc de coûts à l'aide d'un tableau de suivi et l'objectif

clair d'optimiser son budget. « *Quand on veut explorer un nouveau projet, il faut savoir d'où l'on part et où on veut aller.* » Cartographe ses consommations, les mesurer et ensuite dresser un plan d'actions est le couplet gagnant d'une démarche en développement durable. Et ce sont deux audits énergétiques que la résidence a déjà réalisés en 2010 et 2015. « *Pour trouver les meilleures solutions, il faut comprendre le fonctionnement des équipements, par exemple pour programmer des micro-coupures, réaliser des petits ajustements du matériel mais aussi de l'organisation.* » Il faut savoir également renoncer et prendre les bonnes décisions. Par exemple, malgré des fuites mesurées, la direction refusera de changer les fenêtres d'un local de stockage. Un investissement trop important au regard des bénéfices escomptés. Par ailleurs, des panneaux solaires ont été installés pour répondre aux besoins en eau chaude sanitaire avec un résultat qui ne s'est pas fait attendre : une facture divisée presque par deux ! Et une réflexion est lancée pour le remplacement de la chaudière, un gros chantier qui nécessite du temps et de la prudence. La direction travaille sur une solution biomasse (?) avec un retour sur investissement sur cinq à six ans.

ACHAT DURABLE : ON RÉFLÉCHIT D'ABORD

« *Lors du renouvellement de tous nos contrats tous les trois ans, le volet développement durable est*

systématiquement abordé. On demande déjà simplement à l'entreprise ce qu'elle propose car cela ne vient pas spontanément. Il faut poser des questions, ça prend du temps. » La résidence met sur pied une politique d'achat et propose une charte de partenariat avec ses fournisseurs et prestataires. Les engagements sont tracés et évalués selon des outils qualité Afnor. « *Avec les fournisseurs très réguliers ou prestataires qui interviennent souvent chez nous, on va beaucoup plus loin et on cherche ensemble des solutions. Nous voulons respecter nos budgets, et trouvons la bonne adéquation. Il ne faut pas hésiter à les pousser dans leurs retranchements. Et parfois même, nous trouvons des produits éco-labellisés au final moins chers que les précédents ! Je remarque que ces entreprises veulent conserver des résidences comme les nôtres et sont honorées de s'engager avec nous.* »

LE TRI DES DÉCHETS, IL FAUT QUE TOUT LE MONDE S'Y RETROUVE

20 filières de tri sont au tableau des résultats de la résidence La Croix du Gué. Les huiles,



cartons, etc. sont triés, tracés et recyclés. Des filières de recyclage pour les cartouches d'encre, les piles ou l'électronique sont actuellement recherchées. Concernant le gaspillage alimentaire, les reliefs des repas sont régulièrement pesés durant cinq semaines sur un des sites. « *Nous avons mesuré puis discuté car les commentaires des professionnels de la cuisine sont essentiels, comme la bonne compréhension des attentes des résidents. Travailler sur la réduction des déchets alimentaires créé du lien entre les équipes de la résidence. Au final tout le monde s'y retrouve.* »

PERSONNALISER LA DÉMARCHE SELON LES MÉTIERS

« *Il faut une impulsion de départ puis ensuite de la méthode car la volonté politique ne suffit pas. Ce qui est sûr, c'est qu'une telle démarche ne se décrète pas, il faut l'entière adhésion de la direction et des cadres intermédiaires. Ça ne peut pas être de l'affichage.* » L'équipe d'encadrement a donc travaillé avec les salariés en questionnant chacun sur leur métier : à quoi une démarche de développement durable correspond dans mon métier d'infirmière ou de cuisinier. Une démarche structurée qui permet à chacun de faire des propositions depuis son propre métier et qui a abouti à une charte signée par les salariés.

Maison Saint-Joseph

JASSERON (01)

Une démarche collective et solidaire

MOINS 17 % DE CONSOMMATION ÉLECTRIQUE EN DEUX ANS

16 DÉCHETS SONT TRIÉS DONT 7 SONT TRACÉS

UN COMITÉ ADD'ÂGE PILOTE DE TOUTES LES PROBLÉMATIQUES ENVIRONNEMENTALES

Dominique Gelmini, directeur de la maison Saint-Joseph à Jasseron dans l'Ain creuse depuis plusieurs années patiemment les sillons du développement durable dans son établissement. Une rénovation en suivant les règles de „l'art DD“ il y a quelques années : chantier propre, artisans locaux, peintures sans COV, sols non collés, luminaires LED, etc... Des bases solides pour l'avenir pour une maison dont la direction a fait du développement durable une démarche collective et solidaire.

Dominique Gelmini,
Directeur



METTRE TOUT LE MONDE DANS LE COUP

Partant de là, les équipes se sont pour la majorité portées volontaires pour participer au projet à la réunion de lancement du projet Add'âge. « Le projet Add'âge finalement représente tous les métiers de

l'établissement et lors de la première réunion nous avons eu beaucoup de volontaires. » La direction n'a donc eu aucun mal à trouver des idées et des référents. « J'ai une personne référente sur chaque sujet, la cuisinière pour la restauration, un agent de service pour l'entretien, etc. Je voulais

que tous se sentent impliqués et reconnus dans leur démarche et désormais le comité Add'âge est au dessus de tout, il passe toutes les problématiques environnementales et sociétales de l'établissement "à la moulinette" », explique le directeur. D'ailleurs il estime que les salariés sont les

meilleurs porte-paroles de la bonne cause et un audit sur le bien-être au travail va être organisé par un organisme externe avant la fin de l'année. « *Ma philosophie est qu'un établissement ne peut bien fonctionner qu'avec du personnel qui se sent bien au travail. C'est le personnel, et la CGT que j'ai sollicitée, qui feront leurs préconisations à l'issue de l'audit. Les changements type convention collective seront mieux acceptés s'ils viennent des salariés eux-mêmes.* »

DE LA FLEUR AU FRUIT

Si le directeur est d'avis que tous doivent retrousser leurs manches, il est bien le premier à le faire. « *Avant, je faisais tout, tout seul dans mon coin : l'isolation des combles, celle de la cave, des rénovations, etc. et puis je me suis dit qu'il fallait mettre tout le monde dans le même bateau, les équipes mais aussi les organismes, tutelles et prestataires industriels.* » Curieux de nature et un peu fouineur dans l'âme, Dominique Gelmini possède un grand talent : celui d'obtenir des subventions pour mener à bien ses projets d'établissement. Fort de ses succès passés, il s'est dit que ce serait mieux encore si cela pouvait servir à d'autres maisons de retraite sur l'ensemble du territoire. Adeptes du dossier type, il a donc décidé de systématiser la démarche, et à chaque fois qu'il monte des dossiers avec des partenaires industriels, organismes et tutelles, il fait en sorte qu'ils soient transposables à d'autres établissements. « *Je suis un chercheur de subvention, j'ai un peu ça dans le sang* », évoque-t-il « et

dans mes projets je travaille de préférence avec des prestataires qui ont une ampleur nationale, de manière à ce que les systèmes mis en place puissent être dupliqués. » C'est dans ce sens que la démarche de la résidence est solidaire et foncièrement altruiste. La direction de la résidence a donc dernièrement obtenu de l'Agence de l'eau des subventions de l'ordre de 50 % pour l'acquisition de nettoyeurs à vapeur et s'est attelée avec elle à identifier les autres représentants régionaux référents sur tout le territoire afin que l'information circule et que le travail accompli puisse servir à d'autres. « *Si une maison de retraite à l'autre bout de la France fait la demande, son interlocuteur doit normalement savoir comment faire pour obtenir des subventions à l'aide du dossier type. C'est l'idée de défricher le terrain, d'être utile et de mettre en place un réseau qui m'anime* », conclut-il.

RÉDUIRE ABSOLUMENT MAIS INTELLIGEMMENT

Fédérer est donc le crédo de Dominique Gelmini. L'un des premiers axes choisis au début du projet par le comité de développement durable a donc logiquement été le repas, qui est un repère important pour les personnes âgées. « *Nous avons essayé de comprendre, suite à un audit, pourquoi nous jetions 9,5 tonnes de plats cuisinés par an* », explique-t-il. La logique veut que si on achète moins, on jette moins et cela passe automatiquement par la qualité, parce qu'en aucun cas, il n'est question de réduire les grammages des assiettes. Une réflexion

sur l'approvisionnement d'une nourriture de meilleure qualité, produite localement et en circuits courts, a donc été faite et les résultats ne se sont pas faits attendre : « *En six mois on est passé de 300 gr de déchets alimentaires journaliers par résident à moins de 60 grammes, soit une baisse de 7,3 tonnes sur l'année en moyenne* », se réjouit-il. Les économies réalisées permettent d'autofinancer des projets programmés. Pour la réduction des consommations de papier et la gestion électronique de la documentation, la résidence s'est fait aider par un grand fabricant d'équipement informatique et bureautique qui a proposé des formations sur le classement et l'archivage. Sur le volet réduction des consommations d'eau et de produits d'entretien, la résidence a opté pour le nettoyage vapeur depuis septembre 2015. Le volet protections hygiéniques, en l'absence de filière identifiée, pose plus de problèmes. « *La plupart des producteurs se moquent de l'élimination de leurs produits mais je suis en contact avec une grosse entreprise en Alsace très avancée sur les sujets DD et j'espère que des solutions pourront être trouvées un jour, car cela ferait baisser le volume de nos déchets de manière considérable.* » Dominique Gelmini, salue de travail des initiateurs du projet Add'âge qui ont eu le courage de montrer que les maisons de retraite sont des entreprises comme les autres, ingénieuses en termes d'innovation et dynamiques. « *Je trouve très encourageant de montrer nos établissements sous un angle plus positif.* »

Résidence Marie Romier

LA TALAUDIÈRE (42)

Creuser le sillon

MOINS 47 % DE CONSOMMATION ÉLECTRIQUE EN DEUX ANS

21 DÉCHETS SONT TRIÉS DONT 9 SONT TRACÉS

UNE MICRO-ENTREPRISE CRÉÉE

Perchée au sommet d'une colline, la Résidence Marie Romier ne pouvait rêver d'un plus beau panorama : d'un côté le parc naturel du Pilat, de l'autre Saint-Etienne. Les résidents du parc, sans avoir besoin de faire la Route des Crêtes profitent tout simplement du parc de 1,5 hectare à l'occasion d'une promenade. « *Le seul problème c'est que nous avons un peu de vent c'est la plus grande crainte des résidents et le plus grand frein à l'organisation de pique-niques* », s'amuse Jacques Drevon, son directeur.



Jacques Drevon
Directeur

UNE NOUVELLE APPROCHE AU QUOTIDIEN

Pour lui, le développement durable n'est pas une chose innée mais il a fini par en faire son crédo : « *Cela apporte tellement au niveau personnel. Les projets*



de développement durable m'ont fait évoluer. L'approche environnementale est tellement importante au quotidien. » Il faut dire que Jacques Drevon a une mission, et c'est bien la raison pour laquelle il a inscrit le développement durable noir sur blanc dans le projet d'établissement. « *Je termine ma vie professionnelle en juin 2016, et il faut que tout cela continue. Même à l'issue du projet Add'âge, il faut que les actions se pérennisent.* »

TRAVAILLER SUR LES FONDAMENTAUX
Résidence totalement reconstruite il y a trois ans, les bases sont heureusement solides. Bâtiment labellisé Haute performance

énergétique, eau sanitaire chauffée à l'énergie solaire, récupération des eaux pluviales, la direction avait en amont opté pour un chantier bleu, plus respectueux de la qualité des matériaux, de la sécurité et de l'environnement. A suivi le travail de terrain au quotidien avec comme premier chantier les déchets. La résidence compte 21 déchets identifiés et neuf filières pour les recycler, dont certaines relèvent du système D comme les cagettes qui sont récupérées par les personnels et le verre qui est déversé dans les containers de la commune. Le projet Add'âge leur a permis de réfléchir aux déchets alimentaires et notamment au gaspillage de pain. Actuellement

l'économie se chiffre en nombre de flutes, plus de 500 par an qui ne sont plus jetées. Selon le directeur, la clé de la lutte contre le gaspillage alimentaire réside dans la qualité et la préparation des aliments et le réseau d'approvisionnement : « *Nous avons la chance d'avoir un cuisinier sur site, mais c'est un travail de longue haleine. Il faut casser les routines et faire en sorte que la démarche soit bien comprise.* »

DES ACHATS RÉFLÉCHIS

Les fournisseurs du centre ont déjà le DD en poupe : réduction des emballages, utilisation d'emballages réutilisables en tissus par exemple, circuits courts, etc. « *Nous avons fait signer une charte d'achats responsables à tous nos prestataires, mais ils sont tous déjà engagés dans une démarche DD, nous ne leur avons rien appris de plus* », souligne M Drevon. Un travail en moins dans la longue liste des tâches à accomplir, même si tout n'est pas pour autant acquis. « *Viande d'origine française, oui, fruits directement de chez les producteurs locaux, oui, kiwis, Nouvelle Zélande. J'ai à mon grand regret dû admettre que pour des raisons budgétaires on doit parfois encore faire des entorses à la règle.* » Globalement tout de même, l'établissement essaie d'être le plus exemplaire possible dans ses achats et se sert de l'indice vert mis en place par sa centrale de référencement pour guider ses choix. M Drevon est persuadé que le changement sera initié par la demande, aussi, il n'a pas hésité à demander à son prestataire d'entretien que le pourcentage de produits éco-labellisés



augmente progressivement. « *J'ai été très étonné de constater qu'on utilisait seulement 13 % de produits éco-labellisés en 2013. On devrait passer à 25 % l'an prochain et nous avons fait l'acquisition d'une centrale de dilution pour les surfaces hautes pour limiter les quantités utilisées.* »

RESTER DANS LE MOUVEMENT

La résidence joue également pleinement son rôle sociétal. Grâce au programme Add'âge, elle a mis à la disposition d'une association pour personnes handicapées son terrain pour la création d'un jardin agro-écologique, bientôt accessible pour les résidents à mobilité réduite. Par ailleurs, les résidents n'hésitent pas à retrousser leurs manches et à mettre leur tablier à l'occasion du concours annuel de pâtisserie, « *Un gâteau presque parfait* », disputé par trois maisons de retraite. Pâtisseries, jury, spectateurs, rien ne manque à ce challenge qu'ils ont remporté haut la main il y a deux ans. Et parce qu'il



n'est jamais trop tard pour entreprendre, les résidents ont monté une micro-entreprise avec le Lycée local pour fabriquer des snood, des cache-cols en forme de tube, dont les retombées des ventes reviennent à la résidence.

PARLER ET AGIR

Jacques Drevon mise aussi beaucoup sur la communication et ne manque aucune occasion d'évoquer le développement durable dans son établissement. Il a engagé un volontaire civique pour 2015-2016 pour porter haut et fort les valeurs de l'établissement en la matière, alors plus possible de faire la sourde oreille. « *Nous allons communiquer plus, travailler sur la charte des résidents et familles, continuer notre lutte contre le gaspillage alimentaire à l'aide de supports de communication, reprendre les éco-gestes et engager des actions sur la qualité de l'air et les économies d'énergie.* » En effet, la direction souhaite faire plus sur le volet énergétique. Actuellement entièrement chauffé au gaz, un local a été prévu pour un passage à la biomasse. « *La filière bois n'était pas encore structurée de manière adéquate lors de la rénovation, mais les choses évoluent vite* », nous livre M. Drevon. En attendant, l'établissement vient de réaliser son bilan carbone et attend les résultats avec impatience. 2015 sera aussi l'année du relamping, avec le remplacement de toutes les ampoules par des LED d'ici décembre.

Résidence Massy Vilmorin

MASSY (91)

Une démarche résolument centrée sur la personne

130 LITRES D'EAU PAR RÉSIDENT ET PAR JOUR

2 FOIS PLUS DE DÉCHETS TRIÉS EN DEUX ANS : 14 SONT TRIÉS DONT 7 SONT TRACÉS

L'INDIVIDUALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DES SOINS EST SUIVIE À LA LETTRE

0 ACCIDENT DE TRAVAIL EN 6 MOIS

Si le résident est bien, le salarié également ; inversement si l'organisation garantit un bien-être au travail à ses salariés, le résident sera bien soigné. C'est avec cette conviction vissée au corps que Valérie Eymet, directrice et Nathalie Choron cadre, pilotent la résidence Massy Vilmorin dans l'Essonne. « Notre résidence est déjà engagée dans la démarche visant des thérapies non médicamenteuses et centrées sur la personne. Prendre soin des résidents donc des salariés est logique car l'un ne va pas sans l'autre. »

UNE PRISE EN MAIN PROGRESSIVE

« On a démarré une démarche de développement durable sans se rendre compte de l'ampleur de la tâche. Pas tant qu'elle soit compliquée mais elle demande d'en comprendre la démarche intellectuelle qui invite à penser les choses autrement »,



Valérie Eymet

Directrice

Nathalie Choron

Cadre

reconnait Valérie Eymet après un an et demi d'engagement dans la démarche Add'âge. A la résidence Massy Vilmorin, la fluidité et le décloisonnement sont essentiels. « Le résident n'est pas cloisonné,

donc nous devons construire autour de lui une organisation décloisonnée. Cela demande naturellement d'être suivi par l'encadrement intermédiaire. » Mais la directrice reconnaît : « à la première réunion de cadrage de Add'âge, j'étais perdue et j'ai pensé : c'est une usine à gaz ! Puis je me suis rendu compte que nous faisons déjà de la 'RSE' et qu'il s'agissait d'ajouter des indicateurs développement durable au label Humanitude ». L'équipe s'est donc retroussée les manches et s'est mise en marche.

REGARDER LE SOIN À L'ENVERS

A la résidence Massy Vilmorin, on tape à la porte et on attend une réponse avant d'entrer. Si le résident est réveillé à 5h du matin, c'est l'infirmière de nuit qui s'occupera de sa toilette. Et si il dort encore à 8h, on attend son réveil pour lui proposer

son petit-déjeuner. « Notre organisation se met en place véritablement autour du patient », explique Nathalie Choron. L'individualisation de l'accompagnement et des soins est suivie à la lettre et en premier lieu les prescriptions des infirmières. « Si l'infirmière prescrit une toilette au lavabo, c'est parce qu'elle invite ainsi le résident à marcher. Entrer dans une démarche de développement durable sur ces bases là a été finalement simple pour nous », précise-t-elle. « On n'a pas plus de personnel que les autres, c'est une question de mentalité. Cela nécessite adaptation, rigueur et observation », complète la directrice. De la même manière, les équipes de soins et de restauration ont réfléchi ensemble au sein d'un comité de travail. Il s'agissait par exemple de tester les différentes textures des plats et de partager le même vocabulaire. « Nous savons aujourd'hui moduler les textures des repas en fonction des résidents et l'évolution de leur capacité ». Pour la direction le but est simple : la lutte contre la dénutrition est une priorité et la diminution des compléments alimentaires un objectif d'ici un an. Pour cela la notion de plaisir est essentielle. « Travailler sur ces sujets permet aussi d'éviter que le travail du cuisinier et de son équipe ne parte tout simplement à la poubelle. » Donner du sens aux métiers du soin et de l'accompagnement est un moto de la résidence Massy Vilmorin. « La France porte un regard faux sur la personne âgée car ses pathologies sont méconnues. Le temps investi au départ pour remettre en forme un résident est gagné ensuite car il sera plus



autonome. Lorsque nous arrivons à faire remarquer un résident qualifié de grabataire par la famille, c'est une grande victoire pour nous tous. »

ÊTRE PETIT EST PARFOIS DIFFICILE

La résidence s'est engagée résolument dans le tri de ses déchets mais rencontre des difficultés de recyclage du fait des faibles volumes produits. Des flacons désinfectants dûment triés, par exemple, ne trouvent pas de filière de recyclage. Quand le « plus » de produire de faibles volumes devient un frein à la gestion des déchets... Des solutions sont toutefois trouvées comme celle d'organiser des bourses d'échange ouvertes aux salariés et aux résidents. Mais la ténacité ne manque pas à l'équipe dirigeante qui s'est attelée à la responsabilisation de ses achats. « Il nous a fallu un an de négociation pour faire bouger nos prestataires. Beaucoup avaient un volet développement durable sur leur plaquette promotionnelle. Mais la réalité est tout autre », pointe Valérie Eymet. « En restauration, nous voulions privilégier les

productions locales. Nous avons pointé en cuisine la provenance de nos produits, et avons fait connaître nos exigences. Surtout celle de pouvoir bénéficier des mêmes engagements que ceux garantis à des grosses structures. »

UN PLAN D'ACTIONS DE RÉDUCTION ÉNERGÉTIQUE DÉJÀ AVANCÉ

Les radiateurs électriques ont été changés et une gestion centralisée de l'énergie vient d'être lancée en septembre 2015. Des panneaux solaires subviennent aux besoins en eau chaude sanitaire. Enfin, les combles ont été isolés avec de la laine de roche. La réduction de la consommation en eau n'est pas en reste avec l'équipement des douches et robinets de mousseurs. Par ailleurs, l'eau de pluie récupérée dans des bacs permet l'arrosage du petit jardin et le nettoyage des dalles extérieures. « Des changements de comportements sont tout aussi importants. Nous avons par exemple lancé une campagne de réglage des fenêtres pour mieux gérer l'isolation de notre bâtiment, et ça marche », précise la directrice. « Le développement durable, c'est une évidence. Vous avez intérêt à y aller », recommande Valérie Eymet, « mais il faut dès le départ présenter les choses de façon très simple et privilégier des actions faciles avec des résultats rapides car la motivation des personnels est la clé de voute. Ensuite, il faut faire preuve de ténacité ! »

Résidence Les Jardins de Montmartre

PARIS (75)

Créer un projet développement durable à son image

DES ACTIVITÉS CULTURELLES ET LUDIQUES POUR MAINTENIR LE GOÛT DE VIVRE

REPENSER LE CADRE DE VIE ET DE TRAVAIL

ELECTRICITÉ 198 KWHEP/M2=MOINS 50% ENTRE LE DÉBUT ET LA FIN DU PROJET

Deux pilotes sont aux commandes du programme de développement durable de haut vol impulsé à la Résidence des Jardins de Montmartre, grâce au programme Add'âge. Pour dresser un bilan complet des choses accomplies, Gregory Roman, directeur adjoint, s'appuie sur ses notes : la liste s'étale sur plusieurs pages et atteste de la globalité de la démarche, énergie, achats, changement des pratiques, RSE, communication, tout y est !



Grégory Roman
Directeur adjoint

résidence en profitant du magnifique jardin intérieur, des visites des familles, etc. Pour créer un cadre chaleureux et accueillant, le hall d'accueil a été entièrement modifié pour le rendre plus 'domestique' : bibliothèque, canapés, service à thé. C'est vrai qu'« *ici, c'est Paris* », comme le dit le mythique slogan, alors autant y mettre les formes. « *On a fait aussi des choses qui se voient* », s'amuse Grégory Roman, directeur adjoint. « *Pour le hall d'entrée, tout a été réfléchi dans les moindres détails avec une étudiante en architecture, le mobilier, sa place, les espaces et puis nous avons aussi opté pour du parquet pour le confort et l'optique. Nous ouvrons également nos portes au public tous les jeudis, cela décroïssonne la résidence et amène de la vie.* » C'est vrai qu'assis sur un canapé confortable à feuilleter des magazines, on s'imagine davantage dans le hall d'accueil d'un petit

hôtel soigné que dans une maison de retraite. Un coin livres et jeux à été aménagé à chaque étage de la résidence et les personnels ont été formés à l'animation d'activités courtes, qui permet de motiver les résidents à retrouver le plaisir du jeu tout en travaillant leurs facultés cognitives et intellectuelles. Les résidents ont par ailleurs d'autres possibilités pour se divertir et rester alertes : des cours de guitare et de flamenco sont au programme, de même des représentations de danse. Bien qu'une bonne partie des résidents ne soit plus autonome, les animations doivent toucher le plus grand nombre. 20 % d'entre eux sont par ailleurs abonnés au PAM, un service de transports pour personnes à mobilité réduite gratuit, qui les accompagne dans leurs sorties. Pouvoir mener une vie normale le plus longtemps possible est la philosophie de la maison.

TRAVAILLER SUR SON EMPREINTE ÉNERGÉTIQUE

La réflexion sur l'impact environnemental de la résidence avait démarré avant le programme Add'âge avec des travaux de rénovation notamment celle des salles de bains, occasion de remplacer les chasses d'eau gourmandes en eau et d'installer des mousseurs sur les robinets. Le réaménagement des salles à manger des deux étages supérieurs pour personnes désorientées étaient déjà impulsé avec l'installation de grandes tables plus familiales qui favorisent les échanges lors des prises de repas, sans oublier une réflexion sur la qualité de l'air intérieur qui a mené à l'utilisation de peintures peu émissives, etc. L'ambition d'améliorer l'efficacité énergétique a été suivie de faits avec le changement de la chaudière, le remplacement des fenêtres dans tout le bâtiment et des ampoules par des LED dans les salles à manger, les détecteurs de présence dans les couloirs et locaux techniques, l'installation de compteurs aux endroits stratégiques comme la lingerie et la cuisine, de même le remplacement de certains équipements par d'autres plus économes. « Nous travaillons en ce moment sur la gestion technique des bâtiments car nous souhaitons pouvoir faire un suivi en temps réel de nos consommations. Nous allons par ailleurs mettre des indicateurs en place », explique Grégory Roman, et pour indication, la consommation d'électricité de la résidence a déjà diminué de moitié en deux ans.



DES MOTS ET DES ACTES

Le projet Add'âge a été également l'opportunité de pouvoir communiquer en direction des personnels, résidents et famille. « Nous avons commencé par expliquer ce qu'est Add'âge et la manière dont nous souhaitons inscrire notre établissement dans cette démarche, nous avons diffusé notre plan d'action sous forme d'affiches et de courriers. On s'est rendu compte que ce projet parlait à tout le monde, donc on l'a fait évoluer. » Lors de la journée DD, la direction a mis sur pied un programme de communication avec le visionnage d'un documentaire, une revue de presse et un quizz. Le personnel a tout de suite adhéré au projet et chacun a réfléchi à ce qu'il pouvait faire à son niveau. Des mesures de bon sens ont tout de suite été mises en place : réduction de la consommation de papier avec le déploiement de l'informatique, bac

à brouillon, papier recyclé, réglage des imprimantes, impression recto-verso et en noir et blanc, de même un travail sur la traçabilité des informations, nécessaires ou non, et qui ont permis de réduire d'un tiers les tâches administratives. La résidence a actuellement sept filières de tri revalorisé dont les ampoules, les piles et les cartons, dont un tiers est recyclé sous forme de cartons de déménagement par une association sociale. Les vêtements sont redistribués en interne dans les différents étages ou auprès d'associations qui s'occupent de personnes sans domicile fixe. « Notre prochain chantier sera celui des déchets alimentaires », indique Grégory Roman, qui a déjà mis une première pierre à l'édifice en adaptant sa politique d'achat, notamment celle du pain. La résidence privilégie les circuits courts comme le boulanger de quartier, ce qui permet de travailler de concert sur la qualité, la réduction des emballages et des transports. Triplé gagnant ! La direction souhaite à l'avenir mettre davantage l'accent sur le volet social avec la création d'un baromètre du bien-être, une enquête portant sur une vingtaine de thèmes et posée à fréquences régulières. « Le domaine citoyen au travail, c'est tout simplement passionnant », ajoute Grégory Roman, « même si garder la dynamique sur la durée n'est pas toujours évident. »

Résidence Les Bruyères Lucien Schroeder

RENNES (35)

Le DD, une langue bien comprise

96 LITRES D'EAU PAR RÉSIDENT ET PAR JOUR

20 DÉCHETS TRIÉS DONT 4 TRACÉS

UN ÉTABLISSEMENT CONNU DANS SON QUARTIER

C'est à trois, la directrice nouvellement arrivée, Sandrine Ayrat, l'animateur et référent Add'âge de la résidence, Thierry Noël, et Raphaëlle Grissia, gouvernante, que l'équipe de la résidence Les Bruyères Lucien Schroeder souhaite raconter leur démarche de développement durable. Un travail volontaire d'une équipe motivée qui reconnaît modestement être au balbutiement d'une démarche.

Implantée à Rennes, la résidence Les Bruyères s'inscrit dans un environnement urbain où la population est déjà sensibilisée et dont le comportement a évolué : « à Rennes, les habitants font le tri des déchets, ils utilisent le co-voiturage, les transports en commun sont partout. On transpose sans doute plus facilement dans son contexte professionnel, des nouveaux comportements acquis dans sa vie personnelle », reconnaît Sandrine Ayrat, directrice. C'est le cas



Sandrine Ayrat
Directrice

Thierry Noël
Animateur et référent
Add'âge

Raphaëlle Grissia
Gouvernante



de l'équipe de direction engagée à titre citoyen : tri des déchets à la maison, économie d'énergie, achat de panier bio. « Ma motivation profonde est simple : je suis une mère et je veux construire un avenir à mes enfants. A la résidence, nous avons la chance d'avoir des salariés jeunes et comme dans le secteur, essentiellement des femmes qui ont pour la majorité des enfants. Elles ont toutes compris de quoi nous parlions sans avoir besoin d'en expliquer les objectifs.

Leur mobilisation est forte. » « Nous souhaitons apporter nos idées à la résidence, éduquer nos collègues à cette conscience environnementale », renchérit Raphaëlle Grissia. C'est avec des mots simples que le travail d'éveil des consciences se fait. « Quand je lis Ouest France aux résidents et qu'il y a un article sur le développement durable, on discute mais avec d'autres mots, ceux de tous les jours. » Un salarié travaille parallèlement comme volontaire dans un jardin bio et amène régulièrement des paniers bio à ses collègues. Enfin, un bon début, deux salariés viennent travailler en vélo !

MESURER POUR AGIR !

Le 14 mai 2014, c'est le grand jour de l'audit environnemental de la résidence. Le bâtiment, le fonctionnement est ausculté sous toutes ses facettes et selon les trois angles environnemental, économique et social d'une démarche de développement durable. « Deux mois plus tard, nous avons la restitution des résultats. Nous avons pris connaissance de nos points forts, de nos points d'amélioration et des recommandations faites par l'agence Primum et Gerontim qui nous accompagnent dans le projet Add'âge. Il ne faut pas être trop gourmand mais bâtir un tableau de priorités avec des objectifs simples et réalisables. »

Pour un bâtiment de 10 ans, la consommation énergétique est correcte. Une bonne base que l'équipe décide toutefois d'améliorer en se lançant dans une chasse au gâchis : éteindre les lumières, les télévisions, etc. Le projet Add'âge permet de se benchmarker, bien pratique pour connaître son positionnement et confirmer ou modifier ses axes prioritaires. Et sur la consommation d'eau, la résidence Les Bruyères est bien placée. La réduction de la consommation de l'eau passe bien sûr par des éco-gestes mais également par une politique d'achat responsable.

ACHETER MIEUX, TRIER PLUS

« Nous nous inscrivons dans le contrat cadre d'achat du groupe auquel nous appartenons mais nous sommes pro-actifs et surveillons l'intégration d'un volet développement durable dans les appels d'offres. Le développement durable a une place prépondérante dans le projet stratégique de notre groupe 2016-2020. » Un travail avec des impacts sur le long terme mais un réflexe déjà intégré. La résidence privilégie des produits d'entretien plus sains et a mis en place du nettoyage vapeur. Les équipes modifient progressivement leurs habitudes comme le remplacement des gobelets en plastique par des tasses ou encore celui de brumisateurs à pompe manuelle qui se rechargent avec l'eau du robinet et se passe de gaz. « Nous prenons le temps d'expliquer aux résidents le pourquoi de ces changements. C'est essentiel pour avoir leur adhésion comme celle des salariés. »



Par ailleurs, la résidence travaille sur le tri des déchets en commençant par dresser un tableau de ses déchets. A l'heure actuelle ce ne sont pas moins de 20 types de déchets qui sont triés et quatre revalorisés.

« Cela passe déjà par des actes simples, comme celui d'installer un collecteur de piles à l'entrée de la résidence ouvert aux salariés et aux habitants du quartier. »

Concernant le gaspillage alimentaire, c'est sur la consommation de pain que l'équipe décide de travailler. Un symbole fort pour les personnes âgées. « Après avoir pesé les retours du petit-déjeuner, nous avons choisi de changer simplement de pain et avons opté pour un pain plus facile à mastiquer. »

Une première solution qui apporte des résultats !



S'OUVRIRE VERS L'EXTÉRIEUR

En juin dernier, la résidence Les Bruyères organisait une éco-kermesse en direction des enfants du personnel. Au programme, pêche à la ligne de déchets... à trier. Succès au rendez-vous ! « Nous avons loué des panneaux pédagogiques sur l'énergie auprès de l'Ademe, mais c'était aussi l'occasion de présenter nos actions. Opération que nous avons renouvelée avec les familles des résidents fin septembre. » La résidence organisait aussi une fête avec les voisins pour présenter sa démarche de développement durable : « nous avons reçu relativement peu de monde mais c'était une première édition. Nous avons toutefois obtenu un bel article dans le journal du quartier. Nous avons une convention avec le centre de loisirs proche qui lui-même travaille avec les enfants sur une démarche environnementale. En 2016, nous prévoyons des actions communes résidents/enfants. Nous avançons patiemment ».

« En définitive, il ne faut pas avoir peur, on fait déjà du développement durable sans le savoir. Une telle démarche ne demande pas plus de travail mais repose sur une meilleure organisation. Les directions doivent se saisir d'évènements ou de grandes étapes dans la vie de leur organisation pour se lancer. Il faut enfin privilégier au départ des mesures concrètes et parlantes pour la motivation des équipes », conclut Sandrine Ayrat.

Résidence Marie Lagrevol

SAINT-JUST MALMONT (43)

La RSE dans tous ses états

142 LITRES D'EAU PAR RÉSIDENT ET PAR JOUR

14 DÉCHETS SONT TRIÉS DONT 9 SONT TRACÉS

DES HORAIRES DE TRAVAIL RÉAMÉNAGÉS PAR ET POUR LES PERSONNELS

Brigitte Durieux est tout simplement passionnée par son métier, cela se sent et s'entend. Il n'a donc pas fallu beaucoup de persuasion pour embarquer la Résidence Marie Lagrevol dans l'aventure Add'âge, déjà très avancée dans son projet de développement durable mais consciente de l'étendue des possibles. Saint-Just Malmont, ancienne cité rubanière dans la Haute-Loire au sud de Saint-Etienne, peut s'enorgueillir d'avoir une maison de retraite bien administrée.

Brigitte Durieux
Directrice



LA CHASSE AUX TMS

« Dans mon établissement il n'y a plus de mal de dos », explique Brigitte Durieux, et cette réflexion de fond sur les façons de combattre l'apparition de troubles musculosquelettiques, les fameux TMS, ne date pas d'hier. En effet, les travaux

d'extension effectués en 2009 ont été l'occasion de réfléchir à l'adaptation des postes de travail et surtout d'investir dans des équipements intelligents et ergonomiques : « En cuisine, tout est automatisé, les appareils de cuisson intelligents, automatiques et qui évitent les

manutentions, un lave-vaisselle armoire à hauteur d'homme qui ne dégage pas de vapeur lorsqu'on ouvre les portes, etc. » Les personnels bénéficient pleinement de ces investissements qui leur facilitent la tâche au quotidien : lits à hauteur variable sans croisillon, système de lève malade, rails de

transfert de personne télécommandés avec moteur au plafond, autolaveuses pour éviter les mouvements d'épaules en huit, bacs à fonds mobiles pour le transfert du linge, etc. « Les équipements sont bien faits et en plus ils sont écologiques », explique la directrice de la résidence, « par exemple la vaisselle est désinfectée avec moins d'eau, moins de produit et d'énergie. »

Ces investissements lui ont d'ailleurs permis de pouvoir réaffecter du personnel aux tâches de soins et de travailler sur les rythmes de travail. « Nous avons mené une enquête auprès des résidents et il en est ressorti que les changements d'équipes en cours de journée sont anxieux pour eux. Ils sont plus sereins si la même personne est présente au lever et au coucher. » Avec l'accord des personnels, la direction a donc opté pour des journées de 12 heures, qui facilite la stabilité des soignants sur un même service, allonge les temps de repos, diminue le stress, allège la gestion des plannings, le tout sans licenciements. « Nous avons même pu augmenter le temps de travail de certains temps partiels tout en restant dans nos budgets », selon la direction.

CHAMBOULEMENT DANS LES ACHATS

« Depuis le mois de juin, j'ai totalement modifié notre méthode d'approvisionnement », se réjouit Mme Durieux. Les produits qui entrent dans la cuisine sont désormais issus des productions locales : yaourt, fromage blanc, fromages, porc, charcuterie, etc. et sont

directement livrés par des agriculteurs.

« Nous avons remarqué une affluence plus importante des familles les jours où il y a du poulet fermier », sourit Mme Durieux, « et les fruits et légumes sont livrés par une association de réinsertion qui fait du bio. » Consciente des opportunités offertes lorsqu'on a des cuisiniers sur place, Mme Durieux leur a fait suivre une formation 'cuisson basse température' et les personnels de service ont suivi celle du service à l'assiette, qui met aussi l'accent sur le visuel, la mise en place, mais aussi sur la politesse et le dialogue. Le gaspillage alimentaire est aussi un vrai sujet à la résidence, même si les résultats des pesées des restes de repas se sont révélés être en dessous des moyennes nationales. La direction n'exclut d'ailleurs pas à très court terme d'adopter deux ou trois poules pour écouler ses surplus.

Pour les produits d'entretien, la résidence explore actuellement le marché afin de n'avoir plus qu'un seul fournisseur de produits éco-labellisés pour faciliter la gestion et la reprise des emballages. Selon elle, au niveau des achats, le programme Add'âge a apporté de la clarté dans les objectifs et les prestataires sont désormais invités à signer une charte d'engagement. « Les choses sont désormais beaucoup plus carrées, pour eux et pour nous », explique la directrice.

ESPACE SNOEZELLEN

Un espace Snoezelen, contraction de deux termes en néerlandais : sentir et somnoler, permet de pratiquer la stimulation

multisensorielle et motrice dans une ambiance feutrée et sécurisante. Boules lumineuses, filaments de couleur, colonnes à bulles, projecteur de disque à huile, lit à eau musical et vibrant, cet endroit est un havre de paix pour les résidents et favorise la réduction de la prise de médicaments. « Nous avons remarqué une baisse de prise d'anxiolytiques », précise la directrice. « Il n'est pas rare d'avoir des personnes atteintes d'Alzheimer et qui ne parlent plus, se mettre à parler dans cette salle. » D'ailleurs le bien-être est inscrit dans l'ADN de la maison. Une masseuse est disponible tous les mardis et une salle de bain bien-être avec des huiles essentielles est également très appréciée. La direction planifie pour ses personnels des formations sur le toucher et le relationnel et envisage à l'avenir de se tourner vers la philosophie de l'humanité. Même si la démarche globale de développement durable était déjà bien avancée à la résidence, Mme Durieux estime avoir beaucoup profité du projet Add'âge. « Le résident était déjà au cœur de nos réflexions avant le projet. Par contre ce que le programme Add'âge m'a beaucoup apporté vis à vis du personnel. Le projet m'a permis de réfléchir autrement afin de mieux mettre en pratique la RSE dans l'établissement. » Mme Durieux rappelle en passant que Marie Lagrevol, personne du village qui possédait la propriété sur laquelle a été bâtie la résidence, a légué son bien pour la prise en charge du grand âge, et qu'à ce titre, la maison a de facto une mission morale vis à vis des résidents.

L'enclos Saint Léon

SALON-DE-PROVENCE (13)

Un indicateur de performance

UN AUDIT DU BIEN ÊTRE PORTÉ PAR LES SALARIÉS

19 DÉCHETS TRIÉS, 8 TRACÉS

« **J**e veux en être », s'est immédiatement exprimé Stéphane Blanchard, directeur de la maison de retraite L'enclos

Saint Léon, lors de la présentation du projet Add'âge. Déjà élu dans sa commune, l'engagement citoyen lui est vissé au corps. « Je veux m'engager pour la société » avec un petit « s » précise-t-il soulignant d'emblée la modestie selon lui nécessaire à tout engagement citoyen.

De l'exercice de son mandat à celui de chef d'établissement, il n'y a qu'un pas. « On est tous concerné ! si on ne fait rien, on se fait juste plaisir. » Directeur de la résidence l'Enclos Saint Léon à Salon-de-Provence, Stéphane Blanchard a donc agi ! C'est avec beaucoup de naturel et de bon sens qu'il a partagé ses convictions avec les membres de son équipe. « Le développement durable est

Stéphane Blanchard,
Directeur

un volet de la démarche qualité plus globale », leur a-t-il présenté. Le développement durable n'est pas un objet non identifié mais une prolongation ou une partie d'une démarche qualité bien connue et parfaitement intégrée des équipes soignantes et hôtelières des maisons de retraite. « Le développement durable, chacun le fait à sa mesure. » C'est donc de façon chronologique que l'équipe de la résidence s'est emparée de la démarche, en commençant... par le petit déjeuner. « Pour moi, le gaspillage de nourriture est un scandale. C'est un préalable à toutes autres actions. » Les équipes ont opté pour des dosettes de café dont la gestion de la quantité et du coût est plus aisée. Il n'est pas question de rationner les résidents mais de viser le delta le plus petit possible entre le prévisionnel et le réalisé. « Facile à dire mais difficile à faire », précise-t-il. « Nous sommes



raccord avec la consommation des résidents mais un travail important d'organisation est à faire avec les salariés pour atteindre notre objectif de rationalisation. Sur ce sujet, nous en sommes-là. Nous avançons de façon pragmatique et ne voulons pas nous disperser. »

AVANT TOUT ÊTRE BIEN AU TRAVAIL

L'axe social et sociétal, un des trois piliers d'une démarche de développement durable est le plus méconnu, victime d'une absence d'indicateurs ou plus difficile à mettre

en œuvre et à mesurer, ou encore trop nouveaux. « *On commence souvent par les déchets* » reconnaît Stéphane Blanchard mais pour cet ancien DRH, la fibre humaine s'est imposée et a prévalu sur celle du technicien. « *Accroître le bien-être au travail signifie diminuer l'absentéisme et les TMS et donc augmenter la productivité pour l'établissement, mais également pour la société. Les bénéfices sont directs mais aussi indirects.* » Les équipes de la résidence L'Enclos Saint Léon ont décidé de mesurer le ressenti des salariés quant à leur bien-être et la direction a lancé un audit interne piloté par les équipes elles-mêmes où chacune a sondé l'équipe voisine.

Lorsqu'il s'est agi de créer une nouvelle laverie commune aux trois résidences du groupe, les équipes ont naturellement réfléchi avant tout sur les composantes qui impactent le bien-être au travail et ont priorisé la température de l'espace de travail et la lumière. « *Dans notre laverie de 120 m², la température est de 23 degrés quelque soit la saison* », s'enthousiasme-t-il. Pour cela, des équipements plus onéreux ont été choisis et des aides financières ont été trouvées. « *Il faut être créatif. Aussi pour trouver des fonds !* » Parallèlement, la direction a travaillé en amont avec l'architecte pour concevoir des locaux éclairés de la meilleure façon en répartissant au mieux la lumière. Enfin, l'équipe s'est fixée comme objectif de supprimer les films plastiques qui emballent le linge séparément. « *Ces films plastiques sont polluants pour la planète et coûtent chers de*



surcroît. Partant de là, nous nous sommes interrogés : comment peut-on s'en passer ? Il nous a fallu alors décrypter tout le parcours du linge. » Le linge est désormais rangé et étiqueté par chambre et placé dans des casiers qui sont en bout de course filmés. Il a fallu ensuite rechercher un fourgon qui puisse accueillir ces casiers et en supporter le surpoids.

DES « GASPI-KILLER »

Un anglicisme bien utile pour définir les deux salariés missionnés, pour le chargé d'entretien de chasser les lumières ou les télévisions inutilement allumées, traquer

les fuites d'eau, etc., pour la secrétaire de direction, de veiller à la consommation raisonnée, notamment du papier, avec une diminution visible de 20 %. « *Le développement durable, ce sont des détails qui s'ajoutent les uns aux autres et qui font la différence* », précise le directeur. « *C'est ainsi que nous avons abordé la problématique de l'eau, un peu par dérision.* » Mais les résultats sont là et démontrent l'efficacité de la démarche.

UN LABEL...

Pourquoi pas travailler à une labellisation de notre établissement s'interroge Stéphane Blanchard en recherche d'un label adapté et atteignable. Pour l'instant, l'établissement s'active dans le programme Add'âge. « *C'est une démarche intelligente, un programme très bien fait et encadré. Nous avons toujours une mouche du coche qui vient nous rappeler les échéances. Nous bénéficions de partenaires de qualité. Pour nous, le développement durable est un indicateur de performance. c'est un peu comme la sécurité en entreprise, elle a un coût, nous ne savons pas mesurer le retour sur investissement mais elle est indispensable !* »

L'Argentière

VIENNE (38)

Se sentir pousser des ailes

179 KW H EP SONT CONSOMMÉS PAR M2

DES RÉUNIONS RENCONTRE POUR REDONNER LA PAROLE AUX RÉSIDENTS

Le développement durable à la Résidence de l'Argentière est un projet porté par plusieurs épaules, une démarche dynamique et participative axée sur le long terme. Selon Catherine Burstert, directrice adjointe et référente DD : « On nous a sollicités pour participer au projet et l'ensemble du groupe DD a tout de suite accroché. C'est l'aspect multifacettes du développement durable, celui environnemental bien sûr mais aussi et surtout celui qui concerne l'aspect sociétal qui nous a tout de suite intéressés. » En effet, la démarche Add'âge a été l'occasion de poser un regard neuf sur les valeurs matérielles et immatérielles, les ressources humaines, de l'établissement et redéfinir les objectifs. « Globalement, c'est l'envie d'avancer ensemble et différemment qui nous porte. Je pense que nous avons aussi beaucoup évolué en termes de management,

Catherine Burstert,

Directrice adjointe,
cadre de santé et
référente DD

Sylvie Berger,

Maitresse de maison

Philippe Maillard,

Restalliance, prestataire
de restauration

Florence Sanchez,

Animatrice depuis
10 ans



même s'il nous reste encore du travail à accomplir, en direction du personnel soignant notamment », estime-t-elle. En effet, une prochaine étape du projet développement durable de l'établissement privilégiera la communication en direction des personnels, de même la formation, en particulier sur le sujet de la bientraitance. Une charte pour le personnel élaborée pour eux et avec eux avec l'aide d'une psychologue semble être un autre point d'étape sine qua non pour formaliser les choses et avoir l'adhésion de tous. Les résidents profitent également pleinement de ces évolutions et d'après Florence Sanchez, animatrice « les actions que nous avons mises en place, des groupes de parole notamment appelées les 'réunions rencontre', ont pour objectif de leur redonner de la légitimité et du pouvoir. »

PAS DE DEMI-MESURE

L'équipe de la Résidence agit avec détermination et parvient à faire bouger les lignes. Au niveau des achats, les résultats sont spectaculaires. « Nous avons changé tous nos produits d'entretien pour des produits plus écologiques », nous expliquent de concert Catherine Burstert et Sylvie Berger « nos prestataires ont donc dû changer les leurs pour nous satisfaire ». La mise en place d'une centrale de dilution a également permis des changements radicaux, acceptés à l'unanimité par le personnel d'entretien. Elle permet non seulement d'éliminer les problèmes liés à la dilution, les sols ne collent plus par exemple,



mais surtout elle a permis de réduire considérablement le volume de produits utilisés et les emballages. « De 50 cartons et 400 pulvérisateurs utilisés annuellement nous sommes passés à 9 bidons et 5 cartons par an », expliquent-elles. Une centrale vapeur est d'ores et déjà en service dans l'établissement et une deuxième, financée par les 1200 euros d'économies générées par la première, devrait être acquise prochainement. Pour le tri des déchets, tout le monde s'y est mis, résidents y compris. « Pour les déchets liés au fonctionnement, une réflexion de fond a été faite par le groupe achats responsables, car la question des déchets doit être statuée avant qu'ils soient générés, c'est à dire à la source lors des achats. Pour les autres déchets, ceux des résidents en particulier, nous avons travaillé avec eux pour qu'ils trient mieux », explique Florence Sanchez. Concrètement 14 types de



déchets sont triés et sept suivent un circuit de valorisation. « Les briques sont récupérées et un compresseur de boîtes métalliques nous permet de réduire considérablement le volume de ce type de déchets », ajoute Philippe Maillard.

MON PRESTATAIRE, MON VOISIN

Développer un axe de proximité a été un élément essentiel dans la définition de la politique d'achat de la Résidence. Approvisionnement local pour la viande, fruits et légumes en provenance de la vallée du Rhône, vin du pays, etc. Heureux de retrouver le goût du terroir, des retours positifs de la part des résidents ne se sont pas fait attendre. Flexible, le prestataire de restauration n'a pas hésité à référencer quelques nouveaux fournisseurs choisis par la Résidence. Acheter local permet aussi de créer du lien, aussi, le fournisseur de fruits

Développer un axe de proximité a été un élément essentiel dans la définition de la politique d'achat de la Résidence.

a répondu présent lors de la semaine de développement durable en proposant un magnifique stand de fruits régionaux aux résidents, satisfaits de pouvoir se servir à loisir. « Cela commence à porter ses fruits ! », ajoute Mme Burstert.

L'APPÉTIT VIENT EN MANGEANT

L'appétit vient en mangeant dit le dicton, mais quand on le perd, il faut repenser le menu. C'est ce qu'a entrepris la Résidence en partenariat avec son prestataire restauration avec l'introduction d'un double choix de légumes systématique en plus du féculent habituel, une plus grande variation dans les menus et des formations du personnel pour la présentation des assiettes et en particulier celle des menus mixés. Plus de plaisir, moins de déchets, la démarche a rencontré un franc succès. « Nous travaillons également d'arrache-pied pour réduire le gaspillage alimentaire », souligne Philippe Maillard, et avec succès.

Le projet Add'âge n'est pour la résidence qu'un commencement et les équipes ont bien l'intention de continuer l'aventure aussi à l'issue du projet. « Nos actions sont bien identifiées par les résidents, j'en parle tout le temps et ils posent beaucoup de questions et sont intéressés », précise Florence Sanchez. Une motivation supplémentaire pour aller de l'avant.

qcm

1

LA GESTION ÉCLAIRÉE DES DÉCHETS

Q1. Dans quel(s) code(s) peut-on retrouver la nomenclature déchets ?

- A. Code de la santé publique
- B. Code du travail
- C. Code de l'environnement
- D. Code de la sécurité sociale

Q2. Selon l'article R1335-2 du code de la santé publique, la responsabilité des DASRI produits incombe à :

- A. L'établissement de santé producteur
- B. Le personnel de soins
- C. Le responsable des déchets en interne
- D. Le responsable de la collecte des déchets

Q3. Que sont les DASRIA ?

- A. Les Déchets d'activité de santé à risques infectieux et assimilés
- B. Les Déchets d'assimilés aux soins à risques infectieux et activités
- C. Les Déchets d'activité de soins à risques infectieux et assimilés
- D. Les Diagnostics d'activité de santé à risques infectieux et assimilés

Q4. Le registre des déchets sortant est obligatoire ?

- A. Oui, depuis le 1er janvier 2015
- B. Non, à partir de 2016
- C. Oui, depuis le 1er juillet 2012
- D. On ne doit pas tenir un tel registre

Q5. Comment je peux éliminer mes médicaments non utilisés (ou périmés) ?

- A. DAOM / Enfouissement
- B. DASRI / Banalisation
- C. DASRI / Incinération 850°
- D. DASRI / Cytotoxique 1200°

2

LES GAZ À EFFETS DE SERRE

Q6. Quels sont les trois piliers du développement durable ?

- A. Environnement, social, écologique
- B. Economique, social, environnement
- C. Energie, environnement, social

Q7. Comment peut-on qualifier l'effet de serre ?

- A. Néfaste pour le développement de l'activité humaine
- B. Aucun effet sur l'activité humaine
- C. Nécessaire à la vie terrienne mais dans une proportion raisonnée

Q8. Laquelle des propositions suivantes est fausse ?

- A. L'effet de serre est largement accentué par l'activité anthropique
- B. L'effet de serre n'est pas impacté du tout par l'élevage
- C. Un repas végétarien est moins impactant qu'un repas normal au niveau des émissions de gaz à effet de serre

Q9. A quoi sert le bilan carbone ?

- A. Donner la quantité précise de carbone émise par l'établissement
- B. Estimer la quantité d'équivalent carbone émise par l'établissement afin de déterminer les sources les plus polluantes
- C. Respecter la réglementation

Q10. Quelle est la température estimée par le GIEC que devrait atteindre la surface terrestre si rien n'est fait pour stabiliser l'effet de serre ?

- A. De 0,6 à 2,1°C
- B. De 1,4 à 5,8°C
- C. De 6,1 à 9,8°C

3

QUESTIONS RELATIVES À L'ÉNERGIE

Q11. Qu'est ce que l'énergie primaire ?

- A. L'énergie que l'on paye sur la facture
- B. L'énergie contenue dans la nature
- C. L'énergie autre que l'électricité

Q12. Quel est le mix à associer pour inverser la tendance de l'augmentation de la consommation d'énergie ?

- A. Performance énergétique, nucléaire, énergies renouvelables
- B. Energie solaire, énergie éolienne, rénovations énergétiques
- C. Sobriété énergétique, performance énergétique et énergies renouvelables

Q13. Quel est le frein au développement des énergies renouvelables ?

- A. Le prix
- B. Les volontés politiques
- C. Le frein technologique

Q14. En quoi ne peut-on pas mesurer l'énergie ?

- A. Calories
- B. kW
- C. Joules

Q15. Quelle est l'énergie la plus présente dans le mix mondial (hors biomasse) ?

- A. Énergies renouvelables
- B. Énergie nucléaire
- C. Énergies fossiles

4

LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

Q16. Que signifie COV ?

- A. Composants d'origine volatile
- B. Composés organiques volatils
- C. Composants organiques volatils

Q17. Quelle est la durée minimale d'aération pour le renouvellement de l'air intérieur ?

- A. 5 minutes
- B. 15 minutes
- C. 30 minutes

Q18. Quel est le taux d'humidité recommandé dans les locaux ?

- A. entre 10 et 30 %
- B. entre 40 et 60 %
- C. entre 70 et 100 %

Q19. En quelle année les établissements de santé devront-ils présenter des analyses de qualité de l'air (benzène, formaldéhyde, monoxyde de carbone) en-deçà des plafonds autorisés ?

- A. 2016
- B. 2019
- C. 2020
- D. 2023

Q20. Quelles sont les références sur lesquelles il est nécessaire de se fier lors de l'achat d'un produit ? (plusieurs réponses possibles)

- A. Les écolabels (européen et NF Environnement)
- B. Les produits fabriqués en France
- C. Les étiquettes « *environnementales* » sur les émissions de COV dans l'air
- D. Les gammes vertes propres aux fournisseurs

5

LA PRÉVENTION DES RISQUES CHIMIQUES

Q21. Quel est le principal risque d'exposition aux produits chimiques pour un salarié ?

- A. L'inhalation
- B. Le contact cutané
- C. L'ingestion

Q22. Quels sont les principaux impacts environnementaux des produits chimiques ?

- A. L'exposition du personnel, la détérioration de la qualité de l'air intérieur, le risque incendie, la pollution de l'environnement
- B. L'exposition du personnel, l'augmentation des consommations d'eau, le risque incendie
- C. L'augmentation des consommations d'eau, la détérioration de la qualité de l'air intérieur, la pollution de l'environnement

Q23. Laquelle de ces propositions n'est pas juste concernant les fiches de données de sécurité (FDS) ?

- A. Les FDS doivent être transmises à la médecine du travail et mises à disposition des salariés
- B. Depuis 2015, toutes les fiches de données de sécurité doivent afficher les nouveaux pictogrammes

- C. Une FDS suisse, rédigée en français, permet l'évaluation du risque chimique
- D. Une FDS doit être communiquée par le fournisseur au maximum 12 mois après son actualisation

Q24. Si un produit chimique engendre des problèmes respiratoires, où puis-je rapidement trouver les Valeurs moyennes d'exposition professionnelles (VMEP) ou Valeurs limites d'exposition professionnelles (VLEP) ?

- A. Sur internet
- B. Sur l'emballage du produit
- C. Sur la fiche de données de sécurité
- D. Sur la fiche technique du produit
- E. Sur le Document unique d'évaluation du risque professionnel

Q25. En cas d'utilisation de produits Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques, quelles ne sont pas les obligations de l'employeur ?

- A. Remplir une fiche d'Identification des conditions d'exposition aux agents chimiques qui suivra le dossier du personnel
- B. Supprimer ces agents CMR par la substitution
- C. Reporter cette exposition au préfet et à l'Agence Régionale de Santé afin de prévenir d'éventuels dommages
- D. Prendre en charge le suivi médical des employés exposés aux agents CMR s'ils sont employés par une structure publique

6

LES ENJEUX DE LA RSE DANS NOTRE SECTEUR ET PRÉSENTATION DU PLAN NATIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT (PNSE3)

Q26. Quels sont les obligations en termes de la qualité de l'air intérieur ?

- A. Le précédent décret a été abrogé. Un nouveau décret est en consultation en ce qui concerne l'amélioration de la qualité de l'air intérieur pour les salariés de l'entreprise, c'est le code du travail qui s'applique
- B. Il est obligatoire de mesurer le benzène, le COV et le CO2 tous les ans à partir de 2015.
- C. L'amélioration de la QAI ne concerne pas les établissements de santé

Q27. Quelles recommandations pourriez-vous faire sur le sujet ?

- A. Ce sujet ne nous concerne pas
- B. Faire des mesures de COV totaux pour identifier les locaux à risque
- C. Améliorer les débits d'air de ventilations mécaniques contrôlées et mettre en œuvre une politique d'achat favorisant les matériaux peu émissifs

Q28. Est-il possible à une structure hospitalière de s'engager dans le PNNS (Plan national nutritionnel santé) ?

- A. Ce programme ne concerne pas le secteur hospitalier
- B. Ce programme ne concerne que les sociétés de restauration collective
- C. Une charte d'engagement pour les entreprises responsables est en ligne sur le site du ministère de la Santé

Q29. Quelles actions pour prévenir l'exposition aux produits chimiques ?

- A. Il n'y a pas de risques en établissements de santé
- B. En faisant une cartographie des produits utilisés puis en mettant en œuvre un plan d'action en 3 étapes : réduction – suppression – substitution
- C. En maîtrisant les fiches de données de sécurité (FDS)

Q30. Est-il possible d'appliquer des critères environnementaux aux médicaments ?

- A. En analysant l'étiquetage environnemental des médicaments
- B. En appliquant l'indice PBT
- C. Les médicaments ne sont pas concernés par les impacts environnementaux

LES RÉSULTATS DU QUIZZ

Q1. Dans quel(s) code(s) peut-on retrouver la nomenclature déchets ?

C. Code de l'environnement

Q2. Selon l'article R1335-2 du code de la santé publique, la responsabilité des DASRI produits incombe à :

A. L'établissement de santé producteur

Q3. Que sont les DASRIA ?

C. Les Déchets d'activité de soins à risques infectieux et assimilés

Q4. Le registre des déchets sortant est obligatoire ?

C. Oui, depuis le 1er juillet 2012

Q5. Comment je peux éliminer mes médicaments non utilisés (ou périmés)

C. DASRI / Incinération 850°
D. DASRI / Cytotoxique 1200°

Q6. Quels sont les trois piliers du développement durable ?

B. Economique, social, environnement

Q7. Comment peut-on qualifier l'effet de serre ?

C. Nécessaire à la vie terrienne mais dans une proportion raisonnée

Q8. Laquelle des propositions suivantes est fausse ?

C. Un repas végétarien est moins impactant qu'un repas normal au niveau des émissions de gaz à effet de serre

Q9. A quoi sert le bilan carbone ?

B. Estimer la quantité d'équivalent carbone émise par l'établissement afin de déterminer les sources les plus polluantes

Q10. Quelle est la température estimée par le GIEC que devrait atteindre la surface terrestre si rien n'est fait pour stabiliser l'effet de serre ?

B. De 1,4 à 5,8°C

Q11. Qu'est-ce que l'énergie primaire ?

B. L'énergie contenue dans la nature

Q12. Quel est le mix à associer pour inverser la tendance de l'augmentation de la consommation d'énergie ?

C. Sobriété énergétique, performance énergétique et énergies renouvelables

Q13. Quel est le frein au développement des énergies renouvelables ?

B. Les volontés politiques

Q14. En quoi ne peut on pas mesurer l'énergie ?

B. kW

Q15. Quelle est l'énergie la plus présente dans le mix mondial (hors biomasse) ?

C. Energies fossiles

Q16. Que signifie COV ?

B. Composés organiques volatils

Q17. Quelle est la durée minimale d'aération pour le renouvellement de l'air intérieur ?

C. 30 minutes

Q18. Quel est le taux d'humidité recommandé dans les locaux ?

B. entre 40 et 60 %

Q19. En quelle année les établissements de santé devront-ils présenter des analyses de qualité de l'air (benzène, formaldéhyde, monoxyde de carbone) en-deçà des plafonds autorisés ?

D. 2023

Q20. Quelles sont les références sur lesquelles il est nécessaire de se fier lors de l'achat d'un produit ?

A. Les écolabels (européen et NF Environnement)

C. Les étiquettes « environnementales » sur les émissions de COV dans l'air

Q21. Quel est le principal risque d'exposition aux produits chimiques pour un salarié ?

A. L'inhalation

Q22. Quels sont les principaux impacts environnementaux des produits chimiques ?

A. L'exposition du personnel, la détérioration de la qualité de l'air intérieur, le risque incendie, la pollution de l'environnement

Q23. Laquelle de ces propositions n'est pas juste concernant les Fiches de données de sécurité ?

C. Une FDS suisse, rédigée en français, permet l'évaluation du risque chimique

Q24. Si un produit chimique engendre des problèmes respiratoires, où puis-je rapidement trouver les Valeurs moyennes d'exposition professionnelles (VMEP) ou Valeurs limites d'exposition professionnelles (VLEP) ?

C. Sur la fiche de données de sécurité

Q25. En cas d'utilisation de produits Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques, quelles ne sont pas les obligations de l'employeur ?

C. Reporter cette exposition au préfet et à l'Agence Régionale de Santé afin de prévenir d'éventuels dommages

Q26. Quels sont les obligations en termes de qualité de l'air intérieur ?

A. Le précédent décret a été abrogé. Un nouveau décret est en consultation en ce qui concerne l'amélioration de la qualité de l'air intérieur pour les salariés de l'entreprise, c'est le code du travail qui s'applique.

Q27. Quelles recommandations pourriez-vous faire sur le sujet ?

B. Faire des mesures de COV totaux pour identifier les locaux à risque

C. Améliorer les débits d'air de ventilations mécaniques contrôlées et mettre en oeuvre une politique d'achat favorisant les matériaux peu émissifs

Q28. Est-il possible à une structure hospitalière de s'engager dans le PNNS (Plan national nutritionnel santé) ?

C. Une charte d'engagement pour les entreprises responsables est en ligne sur le site du ministère de la Santé

Q29. Quelles actions pour prévenir l'exposition aux produits chimiques ?

B. Tout d'abord, en faisant une cartographie des produits utilisés puis en mettant en oeuvre un plan d'action en 3 étapes : réduction – suppression – substitution

C. En maîtrisant les Fiches de données de sécurité (FDS)

Q30. Est-il possible d'appliquer des critères environnementaux aux médicaments ?

B. En appliquant l'indice PBT

GUIDE

DD

2015

DES IDÉES
POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
MAISON DE RETRAITE